



GROTTE 8-10

CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS
ET RÉNOVATION D'UN BÂTIMENT ADJACENT

Concours de projets d'architecture
à un degré en procédure ouverte,
juin 2011



VILLE DE
GENÈVE



Grottes 8 - 10

**Concours de projets d'architecture
à un degré en procédure ouverte.
Rapport du jury, juin 2011**

SOMMAIRE

Introduction.....	4
Rapport du jury.....	6
Levée de l'anonymat.....	18
Projets primés.....	26
Projets non primés.....	56



INTRODUCTION

Construire des logements en ville.

Si un tel enjeu a pu apparaître comme une nécessité partagée en d'autres temps à Genève, il faut bien constater qu'il ne relève plus de l'évidence aujourd'hui. Des raisons innombrables et parfois contradictoires, fondées sur des intérêts d'ordre privé, économique ou idéologique qui souvent ne disent pas leur nom, acculent depuis plusieurs décennies Genève à un moratoire lourd de conséquences dans le domaine de la construction en général et dans celui du logement en particulier, en ville ou au-dehors.

Dans un tel contexte, l'initiative de la Ville de Genève d'organiser un concours d'architecture sur la modeste parcelle du 8-10 rue des Grottes afin d'y construire des logements relève d'une prise de responsabilités au sens politique du terme. Il s'agit de continuer à penser la possibilité même de bâtir la ville, pour nous comme pour d'autres que nous, en affichant des exigences de qualité et d'impartialité dont la ville a besoin pour son développement.

N'oublions pas que le tissu de la ville est constitué pour majeure partie de banals immeubles de rapport et que son espace public est défini par ce même tissu urbain. Autrement dit, continuer à bâtir la ville, dans sa partie dense comme dans ses prolongements proches, revient à défendre une idée du vivre-ensemble capable de produire conjointement du privé et du public, foncièrement indépendante de tout préjugé de classe ou d'appartenance puisque la ville est le lieu même du neutre, du général, du voisin inconnu qu'il ne s'agit pas de juger. En bref, la ville est tout le contraire du village, et nous avons besoin d'elle.

A première vue, ces considérations peuvent sembler quelque peu éloignées du jugement d'un petit concours d'architecture dans un quartier populaire de la rive droite à Genève. En y regardant de plus près, on s'aperçoit pourtant que la question de l'arbitrage du général face au particulier a été au contraire centrale dès la formulation du programme remis aux concurrents, dans les précautions prises à chercher à concilier des intérêts divergents (construire des logements en ville, conserver l'existant pour ménager les sensibilités du lieu, respecter l'ancien tout en rêvant d'une mise aux normes générale, fût-ce au nom d'un développement durable, etc.) puis, enfin, dans les réponses apportées par les concurrents à une équation à inconnues multiples dans laquelle il était aisé de se perdre.

C'est pourquoi, et en écho au courage de l'organisateur, il convient de relever le courage et le travail remarquables des concurrents architectes qui ont contribué au présent concours par leurs propositions. L'exercice était difficile. Le premier prix n'en est que plus méritoire, non seulement par son adéquation au problème posé mais également par sa subtilité, qui nous fait oublier l'espace d'un instant la rudesse du climat genevois quand il y est question de construire l'avenir.

M. Jan PERNEGER, architecte EPFL FAS, président du jury

Construire des logements, respecter le contexte urbain et le patrimoine bâti

Construire des logements est à la fois un objectif de législature, un devoir de notre municipalité, une mission de responsabilité citoyenne. Préserver un cadre bâti, une substance urbaine et une qualité de vie dans les quartiers l'est aussi. D'aucuns s'ingénient à faire croire ou à vouloir croire que ces objectifs sont contradictoires entre eux, que résoudre l'un ne peut se faire qu'au détriment de l'autre, que construire, c'est forcément détruire aussi.

Je ne le crois pas.

La ville est, et reste, aujourd'hui le principal cadre de vie de la grande majorité des êtres humains. Son développement, la mutation des quartiers urbains visent à adapter la ville qui doit répondre avec les moyens d'aujourd'hui au besoin premier et fondamental d'habiter. Habiter, c'est bénéficier, à titre individuel, d'un toit, mais c'est aussi pouvoir utiliser l'espace public, les lieux de vie collectifs, les équipements, les rues et les places, s'y déplacer et se les approprier collectivement.

Le projet de reconstruction de l'immeuble 8 rue des Grottes, à destination de logements, son insertion dans le quartier historique des Grottes et le raccord de ce bâtiment nouveau avec le bâtiment conservé au 10 rue des Grottes sont autant de thèmes significatifs de cette problématique.

L'objectif de ce concours, pour la Ville de Genève, était, au-delà de pouvoir choisir le projet répondant le mieux au programme et au cahier des charges, d'alimenter la réflexion sur le thème complexe de la mutation de la ville. La difficulté de la problématique n'est certes pas proportionnelle à l'ampleur des projets. C'est même peut-être l'inverse. Les 37 projets rendus et la multiplicité des propositions fournies ont montré que les enjeux sont importants et que la question est véritablement complexe.

Toutefois, à l'issue des débats riches et intenses et grâce à la contribution de tous les concurrents, ce concours a répondu à la double attente de la Ville de Genève. Elle dispose aujourd'hui d'un projet répondant pleinement aux conditions du lieu et l'exposition des solutions proposées suscitera sans nul doute des discussions.

Vous tous qui y avez participé, concurrents, membres du jury et collaborateurs de la Ville de Genève, avez contribué à ce débat et je vous en remercie.

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS, architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

Genève, juin 2011

RAPPORT DU JURY

01 / ORGANISATEUR ET MAÎTRE D'OUVRAGE

L'organisateur et le maître d'ouvrage sont la Ville de Genève.

02 / GENRE DE CONCOURS ET PROCÉDURE

Il s'agit d'un concours de projets d'architecture en procédure ouverte, à un degré, tel que défini par les articles 3, 5 et 6 du Règlement SIA 142 (édition 2009) et conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics.

03 / OBJET ET OBJECTIFS DU CONCOURS

Conformément au crédit d'étude voté par le Conseil municipal le 12 décembre 2009, l'objet du concours est:

- la réalisation d'un immeuble de logements sur la parcelle située 8 rue des Grottes et 9 rue des Amis, après démolition des constructions existant actuellement;
- la rénovation/transformation de l'immeuble du 10 rue des Grottes à destination de maison de rencontres pour le quartier.

L'objectif du concours est de choisir le projet qui répond le mieux aux objectifs du maître d'ouvrage, en tenant compte des critères d'appréciation annoncés pour le jugement, et d'attribuer le mandat de réalisation de l'ouvrage à son auteur.

04 / PROGRAMME

La Ville de Genève entend réaliser un immeuble de logements sur les parcelles 2489, 2491 et 2563, dans le respect du cadre légal de la loi sur les constructions et installations diverses (LCI). Pour cela, les immeubles 8 rue des Grottes (E 131) et 9 rue des Amis (E281 B) seront démolis.

Cet immeuble assurera la transition entre les immeubles 6bis et 10 rue des Grottes.

Le rez-de-chaussée sera affecté à des activités ouvertes au public, de commerce ou d'artisanat, en lien avec les besoins du quartier.

L'ensemble de la surface de plancher des étages sera affecté au logement. Les appartements sont destinés à accueillir des familles et comprendront majoritairement des 4 à 6 pièces. Les logements créés devront impérativement respecter les prescriptions légales et réglementaires en vigueur et notamment la loi sur le logement et la protection des locataires (LGL) du 4 décembre 1977 et son règlement d'exécution (RGL) du 24 août 1992, en particulier :

- ne pas dépasser une moyenne de 25 m² de surface de plancher (SP) affectée au logement par pièce;
- le vide d'étage est fixé à 2,50 m minimum.

En parallèle, la Ville de Genève souhaite procéder à la rénovation et la transformation légère de l'immeuble existant E 54 du 10 rue des Grottes (parcelle 2489). Cet immeuble est considéré comme un élément représentatif de l'architecture du quartier, qui doit être maintenu.

L'ensemble du bâtiment sera affecté à un équipement public pour la réalisation d'une maison de rencontre et de cultures.

Dans le cadre du contrat de quartier, qui réunit les habitants et la municipalité, le maître d'ouvrage souhaite mettre à disposition des associations un lieu qui accueillera différentes activités socioculturelles. Ce lieu sera conçu comme un espace simple qui permettra l'organisation d'activités telles que des expositions, animations, cinéma, réunions, anniversaires, mariages, retrouvailles, etc. L'organisateur attend une rénovation légère et respectueuse de la substance bâtie, dont les modalités exactes (notamment le standard énergétique) devront être précisées lors de l'étude du projet. Au stade du concours, il n'est demandé aux concurrents qu'une proposition de principe.

La maison de rencontre et de cultures regroupera :

- une ou plusieurs salles de réunion, dont l'une doit pouvoir contenir une centaine de personnes;
- un foyer ou buvette;
- un local ou bureau pour l'organisation et la gestion du lieu;
- un local de rangement pour le mobilier;
- les locaux sanitaires et techniques usuels.

Les espaces principaux du programme doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

05 / CRITÈRES D'APPRÉCIATION

Conformément au point 1.08 du programme du concours, les propositions ont été jugées sur la base des critères suivants :

- qualité générale de l'implantation proposée, rapport de la nouvelle construction avec le contexte;
- qualités architecturales et spatiales de l'habitat, des espaces publics et de leurs prolongements;
- adéquation du projet en rapport avec les objectifs sociaux, économiques et environnementaux du maître d'ouvrage.

06 / JURY

Président	M. Jan PERNEGER , architecte EPFL FAS, Genève
Vice-présidente	M^{me} Isabelle CHAROLLAIS , architecte, codirectrice du Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève
Membres professionnels	M^{me} Anne-Marie WAGNER , architecte EPFZ, Bâle M. Ernst BERTRAM , architecte EPFZ, Zurich M. Martin BOESCH , architecte EPFZ, Zurich M. Alen MIRANDA , représentant des Associations de quartier
Membre maître d'ouvrage	M^{me} Sylvie BIETENHADER , cheffe du service de la gérance immobilière municipale, Ville de Genève
Suppléant professionnel	M. Marc WIDMANN , architecte EAUG, Genève
Suppléant maître d'ouvrage	M. Eric CHATELAIN , adjoint de direction, service d'architecture Ville de Genève
Experts	M. Alain MATHEZ , chef de la division autorisations de construire, Département des constructions et des technologies de l'information, Etat de Genève M. Romain BERGER , adjoint de direction, service de l'énergie, Ville de Genève M. Arthur SCHAFFNER , économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

07 / DISTINCTIONS ET PRIX

Le jury a disposé, pour ce concours de projets à un degré, d'une somme globale de Fr. 120 000. HT pour l'attribution d'environ 5 prix et d'éventuelles mentions, dans les limites fixées par l'article 17.3 du règlement SIA 142, édition 2009.

08 / CALENDRIER DU CONCOURS

ouverture des inscriptions	7 février 2011
questions	jusqu'au 3 mars 2011
réponses du jury sur SIMAP	dès le 14 mars 2011
délai d'inscription	11 avril 2011
rendu des projets	19 mai 2011 à 17h00
rendu des maquettes	24 mai 2011 à 17h00
jugement	8, 9 et 10 juin 2011
remise des prix et inauguration	29 juin 2011
exposition des projets	du 30 juin au 16 juillet 2011

09 / LISTE DES PROJETS RENDUS

L'organisateur a reçu 44 inscriptions. 37 projets ont été remis à l'organisateur.

01 REAR WINDOW	20 ginkgo's
02 AXE EN VERT	21 LAPIS-LAZULI
03 Insertion	22 DE-CRESCENDO
04 3A2D1M2011	23 R2 8 10G 9A
05 POiNTS DE VUE	24 entre-deux
06 WP01611	25 ZIG-ZAG
07 DOMINO_	26 in-folio
08 BLANCSURNOIR	27 LACORDELIERE
09 A BRAS OUVERTS	28 INVITATION
10 TÊTE DE BOIS	29 7 AUX GROTTEs
11 ASR1927	30 TOURNESOL
12 PAPER CITY	31 LANTERNE MAGIK
13 Boukornine	32 LMVP1MI
14 INTERLUDE	33 ALTAMIRA
15 CONVIVANCE	34 GE-11-ILG810
16 GNV 1250	35 Castor & Pollux
17 SPIRALE	36 bacalhau
18 ZEPHYR	37 Flûte magique
19 CA85AUNEG	

10 / CONTRÔLE ET CONFORMITÉ DES PROJETS RENDUS

Les contrôles de conformité ont été effectués préalablement au jugement par les collaborateurs de la Ville de Genève chargés de l'assistance technique.

Ceux-ci constatent que les 37 dossiers rendus sont complets et sont parvenus à l'organisateur dans les délais prescrits.

11 / EXPERTISE DES PROJETS RENDUS

L'expertise des projets s'est référée au programme du concours ainsi qu'aux réponses aux questions des concurrents.

Elle a été conduite du lundi 23 mai 2011 au lundi 6 juin 2011, par les experts du jury, soit :

M. Alain MATHEZ, chef de la division autorisations de construire, Département des constructions et des technologies de l'information, Etat de Genève

M. Romain BERGER, ingénieur thermicien, service de l'énergie, Ville de Genève

M. Arthur SCHAFFNER, économiste de la construction, Département des constructions et de l'aménagement, Ville de Genève

12 / JUGEMENT

12.1 / DÉROULEMENT DU JUGEMENT

Le jury a siégé les 8, 9 et 10 juin 2011.

M. Jan Perneger excuse l'absence de M^{me} Anne-Marie Wagner pour le premier jour du jugement. Elle rejoint le jury le 9 juin. Tous les autres membres du jury et suppléants sont présents les 3 jours du jugement.

Le jury siège ainsi en conformité avec le règlement.

12.2 / PROJETS ADMIS AU JUGEMENT

Compte tenu des contrôles de conformité des projets rendus, le jury décide, à l'unanimité, d'admettre au jugement l'ensemble des propositions. Effectivement tous les projets et maquettes sont parvenus dans les délais entre les mains des organisateurs, respectent l'anonymat et ne présentent aucun problème de conformité formelle.

12.3 / PRISE DE CONNAISSANCE DES PROJETS

Les jurés prennent collectivement connaissance de l'ensemble des projets admis au jugement, en présence de l'organisateur et du président, qui commentent chaque projet, devant les planches et les maquettes.

12.4 / PROJETS A EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Conformité au programme et cahier des charges

Le jury constate que, dans l'ensemble, les projets répondent globalement au programme et au cahier des charges. Certaines propositions présentent cependant des écarts avec le cahier des charges, notamment en ce qui concerne la conservation de la maison existante. Après discussion sur ce point, le jury décide à l'unanimité de n'exclure de la répartition des prix que les projets qui démolissent entièrement la maison, considérant qu'il s'agit d'un écart majeur avec le cahier des charges.

Conformité LCI

Le jury constate que ce contexte est particulièrement difficile à appréhender en regard des dispositions légales et du règlement LCI, notamment en ce qui concerne le calcul des gabarits, les questions de distances et vues droites, de même que certaines contraintes résultant de l'application des directives AEAI. Il constate, de ce fait, que la plupart des projets présentent des points de non conformité plus ou moins importants en regard de la LCI, mais il n'est pas en mesure de juger à ce stade de la gravité de ces écarts. Il décide donc, à l'unanimité, de remettre la décision d'exclusion ou non de la répartition des prix après un nouvel examen de tous les projets avec le soutien de M. Mathez, expert, chef de la division autorisations de construire, Département des constructions et des technologies de l'information, Etat de Genève.

Le jugement se poursuit en incluant tous les projets.

12.5 / PREMIER TOUR DU JUGEMENT

Le jury se répartit en quatre groupes pour une analyse plus détaillée de l'ensemble des projets. Chaque groupe analyse une dizaine de projets, puis les présente à l'ensemble des jurés. Pour ce premier tour du jugement, les propositions sont analysées sous l'angle des critères d'appréciation principaux, à savoir, la qualité générale de l'implantation proposée, le rapport de la nouvelle construction avec le contexte et les qualités architecturales et spatiales de l'habitat, des espaces publics et de leurs prolongements.

A l'issue de ce premier tour, le jury décide d'écarter les projets qui répondent le moins bien à ces critères d'appréciation, qui sont les projets suivants:

01 Rear Window	19 CABSAUNEG
02 AXE EN VERT	21 LAPIS-LAZULI
03 Insertion	22 DE-CRESCENDO
05 POINTS DE VUE	23 R2 8 10G 9A
06 WP01611	24 ENTRE-DEUX
07 DOMINO_	26 In-folio
09 A BRAS OUVERTS	27 LACORDELIERE
10 TETE DE BOIS	30 TOURNESOL
11 ASR1927	32 LMVP1M1
13 Boukornine	34 GE-11-ILG810
16 GNV 1250	36 bacalhau
18 ZEPHYR	37 FLUTE MAGIQUE

12.6 / CONFORMITÉ LCI, PROJETS À EXCLURE DE LA RÉPARTITION DES PRIX

Avec l'aide et en présence de M. Mathez, le jury procède à l'examen de tous les projets sous l'angle de la conformité aux règlements de construction et de la LCI.

En préambule, M. Mathez explique que la parcelle se situe dans un contexte assez compliqué du point de vue de la LCI, ce qui explique le grand nombre de projets présentant des écarts ou des points de non-conformité avec la LCI. Le jury prend note des explications de M. Mathez, qui indique devant chaque projet quels sont les points de non-conformité et répond aux questions des membres du jury.

Il ressort de cet examen approfondi que certains projets présentent des écarts importants en regard de la LCI. Le jury décide, à l'unanimité, de les exclure de la répartition des prix, de même que les projets démolissant entièrement la maison existante, qui s'écartent de manière importante du cahier des charges.

Les projets suivants sont ainsi exclus de la répartition des prix:

02 AXE EN VERT	17 SPIRALE
05 POINTS DE VUE	21 LAPIS-LAZULI
07 DOMINO_	23 R2 8 10G 9A
08 BLANCSURNOIR	26 In-folio
11 ASR 1927	29 7 aux Grottes
13 Boukornine	30 TOURNESOL
14 INTERLUDE	32 LMVP1MI

Ces projets sont toutefois tous conservés pour la suite du jugement, dans la perspective de l'attribution d'une éventuelle mention.

12.7 / DEUXIEME TOUR DU JUGEMENT

Après une visite du site effectuée en commun, le jury procède à une analyse approfondie des projets retenus à l'issue du premier tour. Chaque projet est commenté en tenant compte de l'ensemble des critères d'appréciation et des rapports d'expertise économétrique et énergétique. Les experts, MM. Schaffner et Berger, sont entendus.

A l'issue de ce deuxième tour de jugement, et après une discussion approfondie, le jury décide d'écarter les projets suivants:

04 3A2D1M2011
14 INTERLUDE
15 CONVIVANCE
29 7 aux Grottes
35 Castor et Pollux

12.8 / TOUR DE REPÊCHAGE

A l'issue du second tour, le jury effectue un tour de repêchage, réexamine attentivement l'ensemble des projets et confirme le choix des projets éliminés lors des tours précédents. Il décide de ne repêcher aucun projet.

12.9 / TROISIÈME TOUR DE JUGEMENT

Avant de procéder au classement final et à l'attribution des prix et mentions, le jury effectue un troisième tour de jugement. Il est alors décidé d'écarter les projets suivants:

08 BLANCSURNOIR
12 PAPER CITY
25 ZIG-ZAG

12.10 / RÉSULTATS DU JUGEMENT ET ATTRIBUTION DES PRIX ET MENTIONS

Le jury, après avoir procédé à la rédaction des textes de commentaires de chacun des projets restants, en fait une lecture commune. Après cette critique complète de chaque projet, une discussion générale et un dernier examen des projets, le jury procède au classement final.

A l'unanimité, le jury décide d'attribuer les prix et mention suivants, conformément au point 1.05 du programme et cahier des charges du concours:

1^{er} RANG – 1^{er} PRIX	20	ginkgo's	Fr. 35'000.- HT
2^e RANG – 2^e PRIX	33	ALTAMIRA	Fr. 30'000.- HT
3^e RANG – MENTION	17	SPIRALE	Fr. 25'000.- HT
4^e RANG – 3^e PRIX	28	INVITATION	Fr. 16'000.- HT
5^e RANG – 4^e PRIX	31	LANTERNE MAGIK	Fr. 14'000.- HT

13 / RECOMMANDATIONS DU JURY

Le jury remercie les concurrents pour leur travail et souligne la diversité des propositions rendues. L'ensemble de ces propositions a permis au jury de bien comprendre les enjeux de ce site et de mesurer la difficulté de résoudre ses nombreuses contraintes.

Après l'examen détaillé des propositions et la visite sur place, le jury a pu établir une lecture commune du lieu et cerner ses principaux enjeux. A la lumière de ces constats, le jury est convaincu que le projet n° 20 ginkgo's, lauréat du concours désigné à l'unanimité, au premier rang et premier prix, possède toutes les qualités qui lui permettront de répondre aux attentes de la Ville de Genève. A l'unanimité, le jury recommande au maître d'ouvrage d'attribuer le mandat d'étude et de réalisation du projet au bureau auteur du projet ginkgo's.

Dans le cadre du développement du projet, le jury émet les recommandations suivantes:

- retravailler le projet dans le sens d'une simplification générale et d'une réduction des moyens économiques;
- revoir et préciser les plans des appartements en optimisant les ratios de surface tout en veillant à conserver leurs qualités typologique, distributive et d'habitabilité;
- repenser la matérialisation des façades, notamment sur cour, et proposer des solutions plus sobres, plus économiques, en adéquation avec le contexte physique et programmatique ainsi qu'avec certaines contraintes réglementaires.

14 / APPROBATION DU JURY

Le présent document a été approuvé par le jury (document original à disposition auprès de l'organisateur).

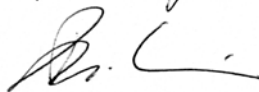
Président

M. Jan PERNEGER



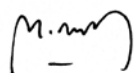
Vice-présidente

M^{me} Isabelle CHAROLLAIS



Membre associations

M. Alen MIRANDA

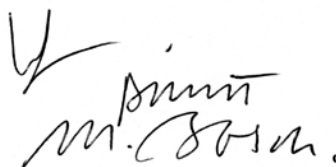


Membres professionnels

M^{me} Anne-Marie WAGNER

M. Bertram ERNST

M. Martin BOESCH



M. Boesch

Membre maître d'ouvrage

M^{me} Sylvie BIETENHADER



Suppléant professionnel

M. Marc WIDMANN



Suppléant maître d'ouvrage

M. Eric CHATELAIN



15 / LEVÉE DE L'ANONYMAT

Suite au classement et à l'attribution des prix et mention, le jury procède à l'ouverture des enveloppes cachetées des concurrents et lève l'anonymat en suivant l'ordre du classement.

1^{er} rang | 1^{er} prix

Projet n° 20

ginkgo's

Bureau d'architectes

envar Sàrl

Route de l'Etraz 20A | 1260 Nyon | Suisse

Collaborateurs

David Prudente | Laurent Bertschi | Ariel Curtelin

Partenaires

Frédéric Frank, architecte | Ratio bois Sàrl, ingénieurs bois

2^e rang | 2^e prix

Projet n° 33

ALTAMIRA

Bureau d'architectes

Raphaël Nussbaumer Architectes

Avenue de Châtelaine 43 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laurence Aeberhard | Estelle Allainguillaume | Romain Spagnoli

Raphaël Nussbaumer

3^e rang | mention

Projet n° 17

SPIRALE

Bureau d'architectes

PEZ arquitectos SLP

Calle Campomanes 8 | Bajo A | 28013 Madrid | Espagne

4^e rang | 3^e prix

Projet n° 28

INVITATION

Bureau d'architectes

Atelier d'architecture Nicoucar + Steininger

Rue des Moraines 18 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Dan Garcia Rodriguez | Christelle Stutz | Renaud Clereh

Partenaires

Jean-Charles D'Incau, ingénieur civil | Riedweg et Gendre SA, ingénieur CVC

Projet n° 31

LANTERNE MAGIK

Bureau d'architectes

**FIL ROUGE ARCHITECTURE | M. AOUABED
A. FIGUCCIO**

Rue de Lyon 114 | 1203 Genève | Suisse

Consultant

Elena Cogato Lanza

5^e rang | 4^e prix

Bureaux non primés par ordre de rendu :

Projet n° 01

REAR WINDOW

Bureau d'architectes

Nicolas Reymond Architecture et Urbanisme

Rue Lauzin 14 | 75019 Paris | France

Collaborateurs

Nicolas Reymond | Julien Joly

Projet n° 02

AXE EN VERT

Bureau d'architectes

Cristea Arhitectura S.R.L

Aleea Otesani 5 | app. 125 | sector 2 | 023561 Bucarest | Roumanie

Collaborateurs

Iulius Cristea | Sorin Bleanda | Dan Paraschiv | Cosmin Pavel | Dragos Scurtulescu

Projet n° 03

Insertion

Bureau d'architectes

Atelier d'Architecture et d'Aménagement

Jean-Jacques Oberson

Rue Saint-Laurent 2 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laura Vellèlla | Maurice Currat

Projet n° 04

3A2D1M2011

Bureau d'architectes

Arch. Angelo Cirella

Via Cilea 280 | 80127 Naples | Italie

Projet n° 05

POINTS DE VUE

Bureau d'architectes

Bertolini & Prodi Architetti Associati

Viale Roma 9/a | 40024 Castel San Pietro T. (BO) | Italie

Collaborateurs

Marco Prodi | Andrea Bertolini | Michelangelo Colella

Projet n° 06

WP01611

Bureau d'architectes

João Saraiva Mendes & Ricardo Rosa Santos

Rua Cidade do Lobito 266 4° Esq | 1800-088 Lisbonne | Portugal

Collaborateurs

Martim Motta | Filipe Zumaran

Projet n° 07

DOMINO_

Bureau d'architectes

MetroOffice architetti

Via Pisana 234 | 50143 Florence | Italie

Collaborateurs

Marco Franchini | Marco Aurelio Postacchini

Projet n° 08

BLANCSURNOIR

Bureau d'architectes

CRISTÓBAL + MONACO arquitectos

Calle Ferraz 3 5° izq. | 28008 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Juan Ramón Cristóbal Mayoral | Francesco Monaco | Helena Aguilar Balea
Gilberto Ruiz Lopes

Projet n° 09

À BRAS OUVERTS

Bureau d'architectes

JORGE MUNOZ

C/Bascones 17 | 2C | 28029 Madrid | Espagne

Collaboratrice

Marina Cisneros

Projet n° 10

TÊTE DE BOIS

Bureau d'architectes

ATELIER TAUT, SC.

C/ Sierra 4 | 28003 Madrid | Espagne

Collaborateurs

Juan Cortes Pedrosa | Angel G. Villanueva Hernández | Marie-Claire Schrammek

Projet n° 11

ASR1927

Bureau d'architectes

Arch. GIULIO ROMOLI

Vicolo Dell'Atleta 24 | 00153 Rome | Italie

Collaborateurs

Javier Gamayo | Lia Vardanyan | Zsuzsa Nyéky-Gergely

Projet n° 12

PAPER CITY

Bureau d'architectes

Thomas Huber architecte

Avenue des Tilleuls 3 | 1203 Genève | Suisse

Projet n° 13

Boukornine

Bureau d'architectes

Mounir Ayoub architecte

Rue de Reuilly 127 | 75012 Paris | France

Collaborateur

Hicham Bou ak1

Projet n° 14

INTERLUDE

Bureau d'architectes

MATTEO BANDIERA ARCHITETTO

Piazzetta G. Parise 3int. 6 | Paese Treviso | Italie

Projet n° 15

CONVIVANCE

Bureau d'architectes

Garcia Floquet arquitectos

Avda. Barón de Cárcer 43 | 46001 Valence | Espagne

Collaborateurs

Frédéric John Floquet | Gabriel García Carrillo | Mónica García Martínez |
Emanuele Costanzo | Gala Nuñez Collado

Projet n° 16

GNV 1250

Bureau d'architectes

DOTEMFOCO, LDA

Rua Rosa Araujo 30 | 7°dto | 1250-195 Lisbonne | Portugal

Collaborateurs

Nuno Lobo Guerra | Rita Silva | Ricardo Boaventura | Duarte Ferreira

Projet n° 18

ZEPHYR

Bureau d'architectes

Dott. Arch. Valentino Fusetti

Via San Martino 16 | 22078 Turate | Italie

Collaborateurs

Angelo Cortesi | Carlo Ronchi | Alessandro Traversi

Projet n° 19

CA85AUNEG

Bureau d'architectes

CARUSO-TORRICELLA architetti

Via Santa Maria 9 | 20123 Milan | Italie

Collaborateurs

Carlo Appiani | Ivan Bortot | Andrea Cavalletti | Veronica Franzese
Matteo Meraviglia | Emiliano Rizzotti

Projet n° 21

LAPIS-LAZULI

Bureau d'architectes

pourquoipas! architectes

Rue de Charenton 147 | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Alexandre Grutter | Eva Meinhardt

Projet n° 22

DE-CRESCENDO

Bureau d'architectes

Atelier Philippe Krych Architecte

Rue des Couronnes 19 | 75020 Paris | France

Projet n° 23

R2810G9A

Bureau d'architectes

FATIMA CITOULA

Juan Florez 4, 4°A | La Corogne | Espagne

Projet n° 24

entre-deux

Bureau d'architectes

Atelier Oleg Calame

Rue des Eaux-Vives 11 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Julie Loiacono | Oleg Calame

Projet n° 25

ZIG-ZAG

Bureau d'architectes

stendardo & menningen

Route des Acacias 43 | 1227 Genève | Suisse

Collaborateurs

Daniele Stendardo | Adrien Menningen

Projet n° 26

in-folio

Bureau d'architectes

ass architectes associés sa

Avenue du Lignon 40 | cp 117 | 1219 Le Lignon | Suisse

Collaborateurs

Félix Stämpfli | Carlo Zumbino | Donato Pinto | Michel Beltrami | Alina Domocos
Thomas Bieri

Projet n° 27

LACORDELIERE

Bureau d'architectes

ARCHITECH SA

Route de Meyrin 12A | cp 52 | 1211 Genève 7 | Suisse

Collaborateurs

Frank Herbert | Jean-Daniel Pasquettaz | Christelle Derieux

Projet n° 29

7 AUX GROTTES

Bureau d'architectes

ADAO Anzevui & Deville architectes associés

Clos de la Fonderie 11 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Jean-Marc Anzevui | Anouk Deville | Nicolas Deville | Basia Gajda | Corinne Jaurand
Lisa Minasso | Virgile Rosselet

Projet n° 30

TOURNESOL

Bureau d'architectes

BÖCKLIN, MAEDER, CLOUTIER, architectes & Riba de Palau

Rue de la Scie 4 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Pascal Michon | Fran Moyano | Pera Abelló

Projet n° 32

LMVP1MI

Bureau d'architectes

Liverani-molteni architetti

Via Palermo 1 | 20121 Milan | Italie

Collaborateurs

Andrea Liverani | Frank Boehm | Enrico Molteni

Projet n° 34

GE-11-ILG810

Bureau d'architectes

MD ARCHITECTES SARL

Route des Jeunes 6 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Daniela Menéndez Prieto | Pablo del Rio Estrada

Projet n° 35

Castor & Pollux

Bureau d'architectes

Yannis Durisch & Gabrielle Blättler

Rue de St-Jean 25 | 1203 Genève | Suisse

Projet n° 36

bacalhau

Bureau d'architectes

Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes

Rue du Môle 38bis | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Ana Cristina Baudic | Ivan Roschi | Karima Badouna

Projet n° 37

Flûte magique

Bureau d'architectes

Francesco Maria Nimis architetto

Via Flaminia 393 | 00196 Rome | Italie

Collaborateurs

Alessandro Alocci | Angelo Ferretti | Moira Pasca | Roberta Scarizza | Erica Vozzi

PROJETS PRIMÉS

1^{er} RANG | 1^{er} PRIX

Projet n° 20

ginkgo's

Bureau d'architectes

envar Sàrl

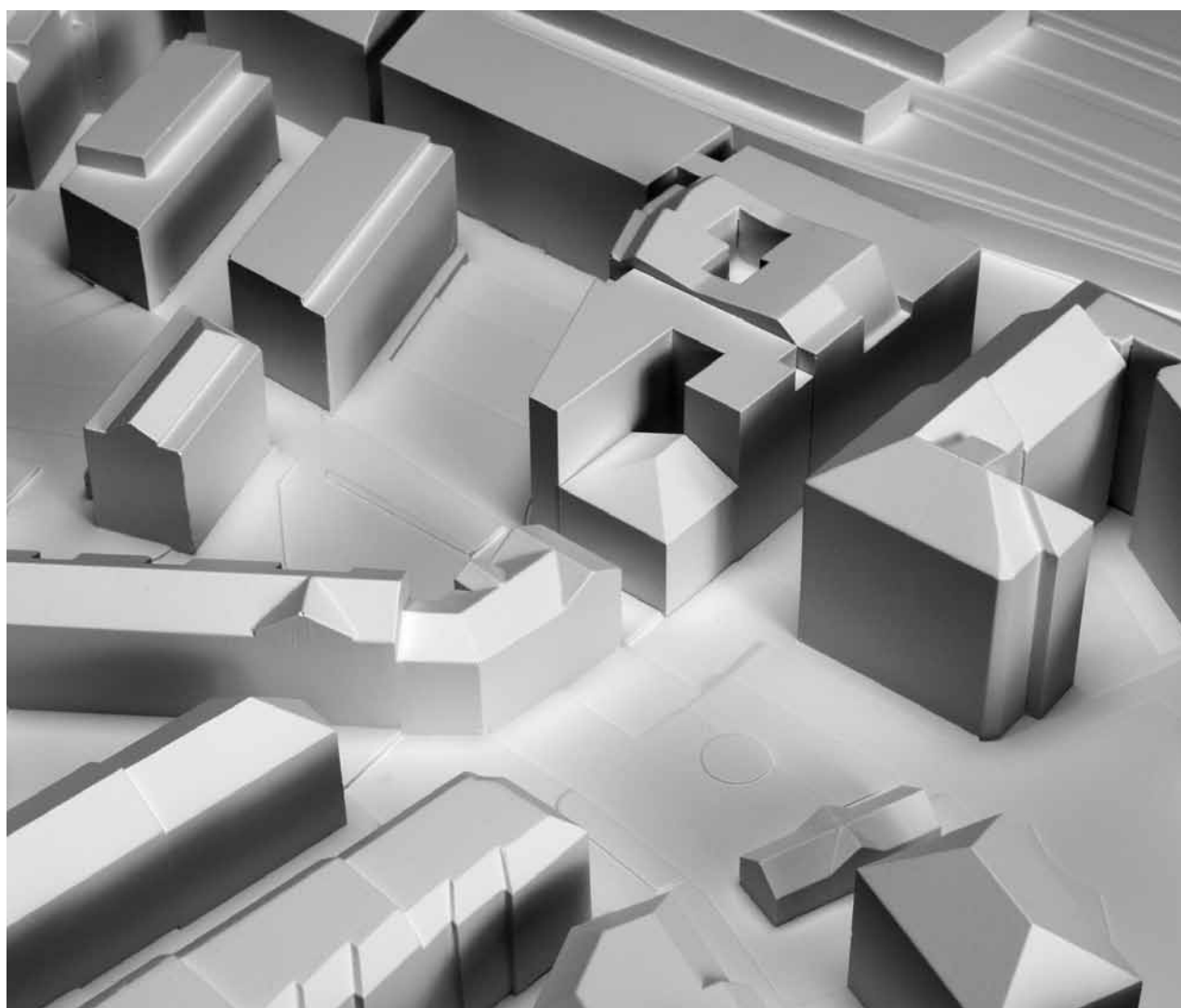
Route de l'Etraz 20A | 1260 Nyon | Suisse

Collaborateurs

David Prudente | Laurent Bertschi | Ariel Curtelin

Partenaires

Frédéric Frank, architecte | Ratio bois Sàrl, ingénieurs bois



Commentaire du jury

Les auteurs complètent l'îlot par un bâtiment implanté autour d'une cour, se référant au gabarit des bâtiments voisins. La maison existante est intégrée à l'îlot, en conservant sa volumétrie et la forme de la toiture, créant ainsi une relation convaincante entre les deux gabarits. La maison est rénover en maintenant sa structure mixte, les escaliers et les blocs sanitaires sont changés pour une conformité avec sa nouvelle utilisation.

Le projet propose des liens assez forts entre la cour et les différents locaux du rez-de-chaussée, notamment par la baie vitrée de la grande salle, ce qui permet de bien relier tous les éléments du programme public et des logements dans un ensemble qui apparaît au jury comme cohérent et riche dans ses usages.

L'accès principal se trouve sur la rue des Grottes et traverse la cour à l'abri d'une coursive, la cage d'escalier et l'ascenseur (climat extérieur) étant situés dans l'aile nord. L'accès aux appartements se fait soit directement par la cage d'escalier, soit par une coursive – un étage sur deux – distribuant des appartements en duplex. Ce dispositif permet de libérer au maximum la cour, qui accueille un arbre prévu de grande dimension. La cour bénéficie d'un bon éclairage naturel, notamment grâce à l'ouverture au-dessus de la maison conservée.

Trois types d'appartements sont proposés, ayant en commun une cuisine-salle à manger comme élément central, ainsi que des chambres dites « communicantes » qui sont attribuées alternativement à un appartement ou à un autre, pour une meilleure flexibilité des typologies. Les espaces de jour s'articulent de manière à pouvoir bénéficier à la fois d'une façade sur rue et sur cour. L'organisation de la cage d'escalier a toutefois pour conséquence une proposition non résolue de l'entrée de l'appartement à l'angle nord. Les deux duplex, situés sur la rue des Grottes, sont généreux et proposent, en plus du programme standard, des loggias en double hauteur ainsi que des galeries. Si le jury apprécie particulièrement la qualité d'habitabilité, la générosité spatiale et la variété des logements proposés par ce projet, qui répond bien à des appropriations par des familles, il émet une réserve quant à l'économie de certaines options retenues.

Deux options constructives différencient les façades sur rue (mur double en béton) des façades cour (ossature bois/bardage métal). Ce dispositif est compris dans son principe par le jury, qui doute toutefois de la pertinence de la proposition faite pour sa matérialisation, notamment pour la façade cour, qui semble trop sophistiquée et sans grand rapport avec le contexte de ce quartier populaire. Il en résulte aussi un coût probablement assez élevé.

Du point de vue des analyses économique et environnementale, le projet est considéré par les experts comme répondant bien aux critères environnementaux et relativement économique. Le nombre de pièces proposées (54 pièces) est dans la moyenne. Le jury s'interroge sur le bien-fondé de l'utilisation de sprinklers dans les logements.

De manière générale, le jury constate la grande attention portée par le concurrent à résoudre les aspects et les questions posés par ce programme complexe. Il en résulte un projet globalement convaincant dans ses principes mais relativement sophistiqué, voire un peu maniéré. Le jury estime que le projet gagnerait en clarté et en qualité par un travail de simplification générale et par la recherche d'une plus grande économie de moyens.



Sous la bête d'un loi et en marge d'un parlementaire en chambre, se présente au concours général une morphologie hybride, variant, d'une part, de la biomécanique de l'engin et, d'autre part, de celle d'un bâtiment à ciel sur un paramètre de grande amplitude. Le site même propose dans le projet, en référence directe à ce paramètre, à cette enfilade nord-sud pour lui conférer un statut hybride, transmettant avec la fermeté de ce système urbain singulier.

Le bâtiment orné est intégré dans cette nouvelle composition architecturale, qui se situe notamment le long du boulevard de la rue latérale du canal.

Le programme de la maison de résidence et de cultures prend place dans le bâtiment existant ainsi qu'en structure nouvelle. Ainsi, l'architecte général se situe dans la création d'un bâtiment moderne, combiné aux éléments d'architecture existants, et détermine le programme dans ses deux ailes. Le travail d'architecture moderne (intérieur, extérieur) est basé sur une structure d'architecture ainsi que les bureaux du projet, dans le bâtiment existant et les nouvelles parties, qui se situent au-dessus de la structure existante.

Le projet de la maison de résidence et de cultures est basé sur la création d'un grand bâtiment sur le projet de la maison de résidence et de cultures.



Le système communal distingue les deux gouvernements de projet. Autrement dit, la loi se détermine sur la base d'un accord entre les deux institutions. Les lois sont élaborées par le conseil municipal et le conseil régional. Les lois sont élaborées par le conseil municipal et le conseil régional. Les lois sont élaborées par le conseil municipal et le conseil régional.

Les lectures se font différents matériaux caractéristiques fabriqués des équipements. Il faut également des cours de lectures qui ont analysé les données, les des plantes et les des qui sont.

Les dépôts constitutionnels proposés sont conformes aux exigences du seul Mnhage. Les directives en matière de protection juridique (A2A) sont respectées, notamment par la mise en place de compartiments présentant une résistance au feu E300 atteste par des tests normés (voir ci-dessous), accompagnées de justificatifs.

[illegible]

Les façades, composées de cadres en bois, jouaient le « rôle de fond » de la maison de retraite et de culture d'après le vœu de la voir, le « stage » progressivement accablée de la maison existante pour finalement se déployer sur l'ensemble des façades de l'édifice couronné avec l'ensemble. Cette architecture mise l'image forte du projet, notamment depuis la place des Grilles. Elle évoque ainsi l'aspect symbolique de la forme urbaine en même temps qu'elle suggère parallèlement la dimension du projet de la « maison de la culture ».

L'œuvre au mouvant, éternement effective par un passage donné sur le lieu des Grottes et conduisant à la cité intérieure, est une opération du mouvant essentiel. Celui-ci est ouvert sur une cité continue produisant un entourage autour d'une base qui lui assure l'écoulement des courants et la stabilité, stable et non-stabilisée, qui peut l'immense des appartenances appartenantes au lieu. Pointes d'un *longo lungo "longue"* (15-20m, longueur, 3-4m en plus large et étranglée de forme). La cour courante l'immense offre la mesure de rencontre et de culture et à mouvant immobile. Les axes secondaires du service et agencement proposé sur le lieu des Arns.

Les arguments d'embarquement les uns dans les autres dans le mouvement circulaire sont comme part de support et d'analyse les autres existants.

Il permet aussi bien de spéculer le système de circulation rapporté à l'échelle des arguments, qui cela se la leur, rapporté à l'échelle de l'ensemble projeté.

Chaque apprenant se développe entre son él et ses autres les principes fondamentaux suivants

Cuisine-foyer avec
placards principaux des appartements. Son accès s'effectue depuis la
passe ou le couloir. C'est un espace en relation visuelle avec l'
intérieur de la cuisine.

1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550, 2551, 2552, 2553, 2554, 2555, 2556, 2557, 2558, 2559, 2560, 2561, 2562, 2563, 2564, 2565, 2566, 2567, 2568, 2569, 2570, 2571, 2572, 2573, 2574, 2575, 2576, 2577, 2578, 2579, 2580, 2581, 2582, 2583, 2584, 2585, 2586, 2587, 2588, 2589, 2590, 2591, 2592, 2593, 2594, 2595, 2596, 2597, 2598, 2599, 2600, 2601, 2602, 2603, 2604, 2605, 2606, 2607, 2608, 2609, 2610, 2611, 2612, 2613, 2614, 2615, 2616, 2617, 2618, 2619, 2620, 2621, 2622, 2623, 2624, 2625, 2626, 2627, 2628, 2629, 2630, 2631, 2632, 2633, 2634, 2635, 2636, 2637, 2638, 2639, 2640, 2641, 2642, 2643, 2644, 2645, 2646, 2647, 2648, 2649, 2650, 2651, 2652, 2653, 2654, 2655, 2656, 2657, 2658, 2659, 2660, 2661, 2662, 2663, 2664, 2665, 2666, 2667, 2668, 2669, 2670, 2671, 2672, 2673, 2674, 2675, 2676, 2677, 2678, 2679, 2680, 26

espèce réelle du système-jour-jour. Il est positionné sur un échec ou une commande ou un processus externe privé, suggère la trajectoire, un instant idéal avec le journal. Les propositions sont réduites au sujet et au processus en principe, et l'équilibre est confiné à celui-ci en étant plus étendu et confiné que le système-jour-jour.

Chloris corniculata
 jette ensemble une relation étroite avec la séquence de
 étapes caractérisée ici. Cependant, les suggestions affaiblissent
 entre certaines et d'autres, telles que : bureau, bibliothèque
 ou une, chambre d'arrêt, etc. Cette séquence offre aux lecteurs
 une description de l'époque romaine en allégorie avec le
 style et le ton caractéristiques de la vie contemporaine.

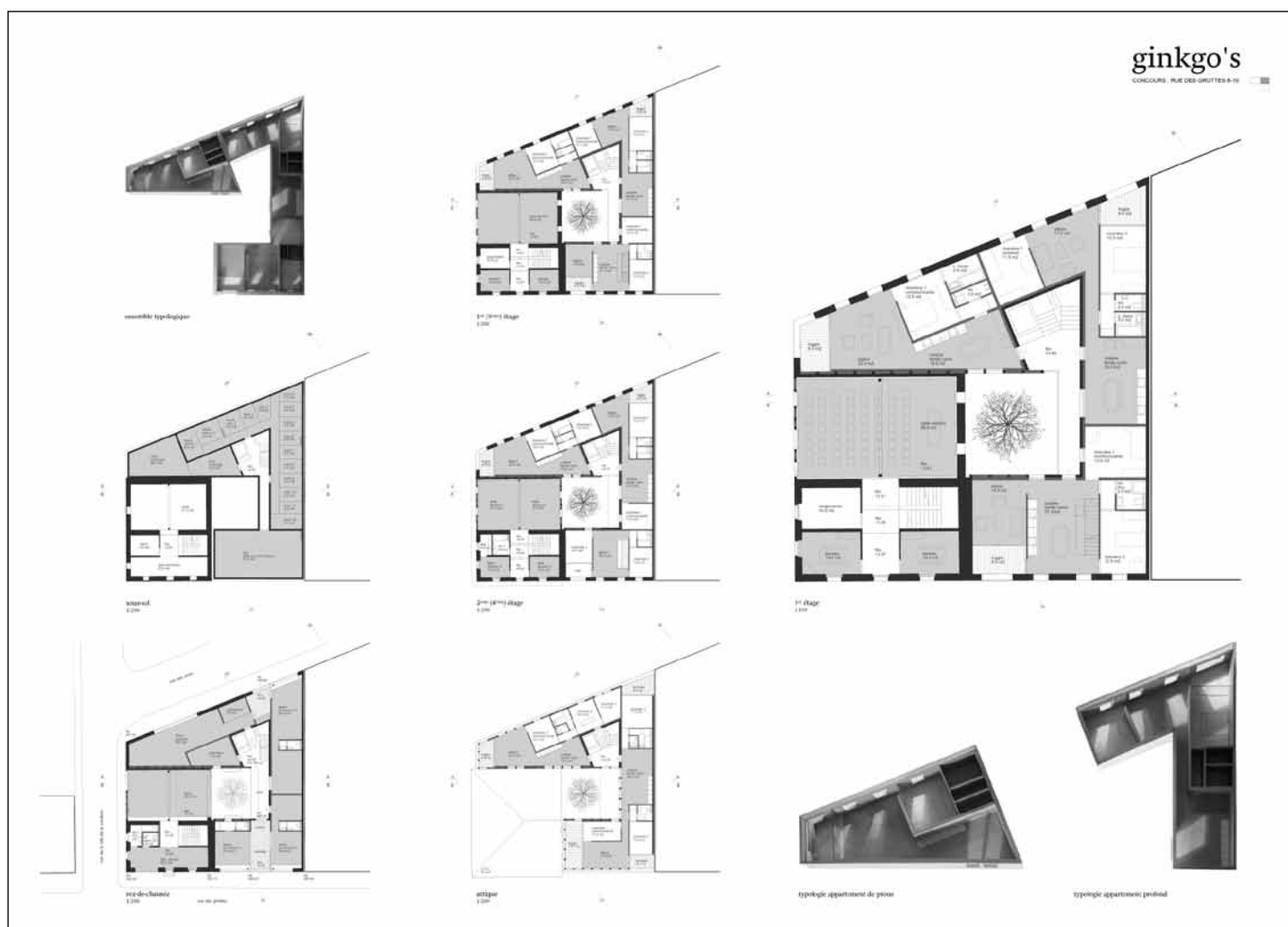
Chambre
julia s'écroule en cette adoration et separe des separe
colleuse par un ses amoureaux chérissant également les
sentiments

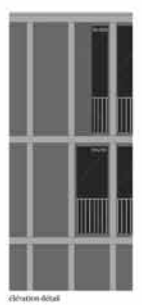
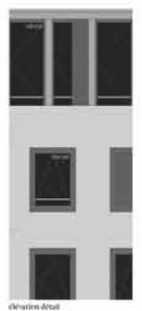
Conclusione
L'analisi di cui sopra ha permesso di individuare le principali aree di intervento per la promozione della salute e la prevenzione delle malattie, nonché le principali aree di intervento per la promozione della salute e la prevenzione delle malattie.

Le tour et plus de 100 ans principes écologiques, et fondent les caractéristiques personnelles, tout d'une conception vivante de la nature.

Ces données ont été classées comme dans les quatre cas précédents. Les données ont été classées comme dans les quatre cas précédents.







2^e RANG | 2^e PRIX

Projet n° 33

ALTAMIRA

Bureau d'architectes

Raphaël Nussbaumer Architectes

Avenue de Châtelaine 43 | 1203 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laurence Aeberhard | Estelle Allainguillaume | Romain Spagnoli

Raphaël Nussbaumer



Commentaire du jury

Le projet présente une implantation et une volumétrie claires qui s'intègrent de manière progressive entre l'immeuble mitoyen de la rue des Grottes et la future maison de rencontre et de cultures. Ce parti affirmé paraît cependant amoindri par l'adjonction d'un volume de loggias disposé contre la façade est du 10 rue des Grottes. Les gabarits, décalés en hauteur, s'ouvrent à l'ouest et permettent d'éclairer la cour centrale.

Le fonctionnement de la maison de rencontre et de cultures est simple et cohérent. La position de la plus grande salle de réunion au rez-de-chaussée évite la création d'un escalier supplémentaire, le problème de l'accessibilité aux différents niveaux est résolu par l'adjonction d'un ascenseur.

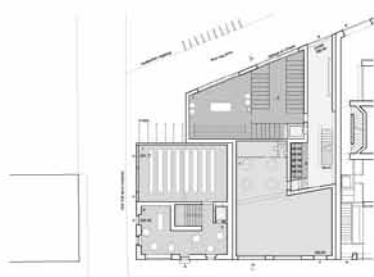
La volumétrie proposée répartit les logements dans deux corps de bâtiments distribués par un escalier et des paliers ouverts adossés au mur mitoyen de l'immeuble 6bis. Cette position de l'escalier donne à la cour des proportions généreuses. Le jury regrette cependant que cette générosité ne se développe pas au rez-de-chaussée. Dans ce sens, la couverture de la cour, au profit des espaces commerciaux, paraît inadaptée. De même, la proposition pour l'entrée de l'immeuble de logements par un passage couvert, fermé par un portail, ne paraît pas opportune. Le jury considère que l'organisation générale du rez-de-chaussée, qui relève du bourrage et de l'exploitation maximale des surfaces, se fait au détriment de la qualité de l'accès aux logements et présente un rapport très faible avec l'espace extérieur, notamment du côté de la rue des Amis, considérée comme un arrière de service.

Pour les logements, la typologie des appartements de 4 pièces du côté de la rue des Grottes est simple et assez convaincante. La présence de loggias à chaque étage est appréciée. Sur la façade est, la complexité de la coupe, qui propose une double hauteur pour les espaces de jour de certains appartements, semble apporter peu d'avantages au vu des complications distributives et constructives engendrées. La qualité des jours et des vues des appartements de 5 pièces ne bénéficiant pas de ces sur-hauteurs en est fortement diminuée.

La proposition constructive un peu fruste permet néanmoins de répondre aux objectifs environnementaux, énergétiques et économiques du cahier des charges, selon l'appréciation des experts, même si ce projet propose un nombre de pièces inférieur à la moyenne (44 pièces).

Si le jury apprécie la qualité typologique de certains logements et la qualité d'implantation générale du projet, il regrette que le traitement du rez-de-chaussée ainsi que le rapport du bâtiment de logements avec la maison de rencontre et de cultures et les espaces extérieurs n'aient pas fait l'objet d'une approche aussi attentive.

CONCOURS : RUE DES GROTTES 8 - 10



Plan de la rue de la chaussée 1000

Maison de retraite
7 étages de hauteur (1000)
8 étages (1000)
10 étages (1000)

Éléments sur des poteaux
10 étages (1000)
10 étages (1000)
10 étages (1000)



Plan de la rue de la chaussée 1000

Maison de retraite
7 étages de hauteur (1000)

Éléments sur des poteaux
10 étages (1000)
10 étages (1000)
10 étages (1000)

Morphologie urbaine

A l'issue de l'implantation existante, deux maisons complètent l'ensemble. Elles empruntent à nouveau la qualité typologique de la rue et de la rue de la chaussée. La forme et la densité s'inscrivent dans l'urbanisme existant du lieu qui devient un peu plus haut et un peu plus large.

La typologie du bâti existant est adaptée pour satisfaire aux conditions d'habitat et pour être plus adaptée aux futurs projets. Les volumes sont plus adaptés. Les volumes plus importants sont plus adaptés à la rue de la chaussée. Les volumes plus importants sont plus adaptés à la rue de la chaussée. Les volumes plus importants sont plus adaptés à la rue de la chaussée.

Le no-de-chaussée regroupe les activités communes et permet de répondre à l'ensemble de la rue. La rue de la chaussée regroupe les activités communes et permet de répondre à l'ensemble de la rue. La rue de la chaussée regroupe les activités communes et permet de répondre à l'ensemble de la rue.



Vue Rue des Grottes



Vue Rue des Grottes



Plan de situation 1000

Grottes 8-10 Projets primés

36

CONCOURS : RUE DES GROTTES 8 - 10

ALTAMIRA



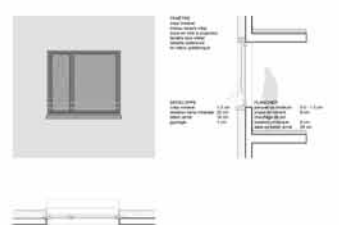
1 - 1^{er} étage Stage 10



1^{er} étage Stage 9



1^{er} étage Stage 8



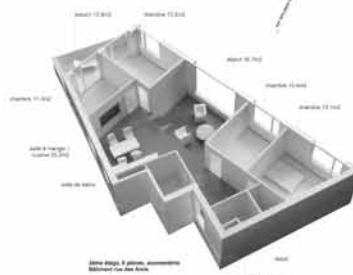
Section Stage 10

Le plaisir d'habiter

Une habitation n'est pas seulement un lieu de vie, elle est aussi un lieu de plaisir. Un grand espace central traversant tout le bâtiment offre une vue imprenable sur la ville. Les plans sont conçus pour offrir une qualité de vie exceptionnelle. Les courants d'air sont optimisés et les espaces sont conçus pour offrir une qualité de vie exceptionnelle. Les courants d'air sont optimisés et les espaces sont conçus pour offrir une qualité de vie exceptionnelle.

Développement durable, économie et construction

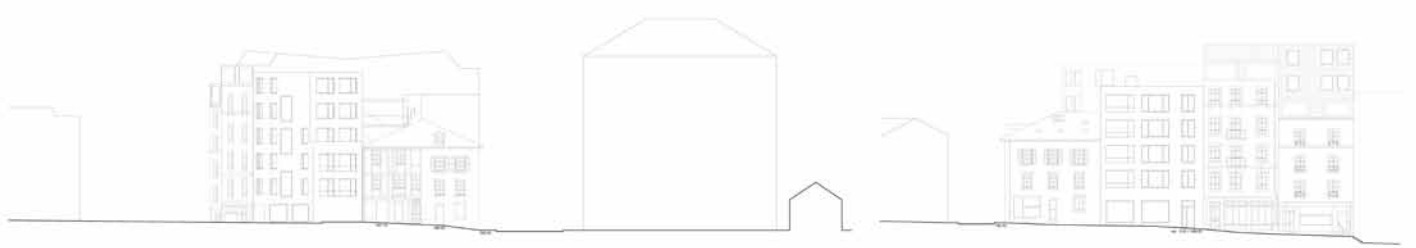
Le plaisir de vivre et le confort sont au cœur de nos préoccupations. Nous avons conçu un bâtiment qui respecte l'environnement et qui offre une qualité de vie exceptionnelle. Les matériaux utilisés sont durables et les espaces sont conçus pour offrir une qualité de vie exceptionnelle. Les courants d'air sont optimisés et les espaces sont conçus pour offrir une qualité de vie exceptionnelle.



3D Stage 10

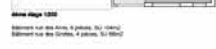


3D Stage 10



Élévation Stage 10

Élévation Stage 10

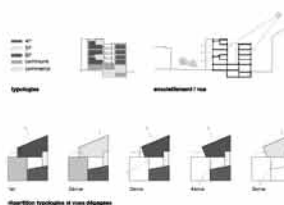
ALTAMIRA

Maison de rencontres et de cultures

La maison de rencontres et de cultures est construite dans la substance bâtie.

L'apport d'un accenseur et la modification de l'escalier facilitent l'accès survenue directe au 2nd utilisation. Le grand sautoir de l'escalier est relié au 2nd et au 3^{ème} et est aménagé directement depuis la rue Cail de la Grande pour des questions de sécurité. Le foyer et la buvette sont disposés le long de la rue des Grottes, les salles de réunion occupent la partie moins exposée au bruit.

Une isolation intérieure des volumes peut être envisagée afin de préserver leur caractéristiques acoustiques. Une rénovation soignée des façades mettra à nouveau en valeur les principes architecturaux d'origine. Les éléments structurels à conserver notamment l'axe de la chapelle en bois seront à renforcer dans la limite d'exécution.



Surfaces par type d'appartement selon PCS	4 P	5 P	6 P
Espaces individuels (m2)	22	39	40
Espaces collectifs (m2)	18	29	31
Surfaces routes (m2)	10	10	10
Surfaces util. (m2)	40	80	104
Répartition des pièces :			
	4 P	5 P	6 P
Salon d'entrée		1	1
Salon	1		1
Cuisine		1	1
Chambre	1	1	1
2ème chambre		1	1
3ème chambre			1
4ème chambre			1
5ème chambre			1
6ème chambre			1
7ème chambre			1
8ème chambre			1
9ème chambre			1
10ème chambre			1
11ème chambre			1
12ème chambre			1
13ème chambre			1
14ème chambre			1
15ème chambre			1
16ème chambre			1
17ème chambre			1
18ème chambre			1
19ème chambre			1
20ème chambre			1
21ème chambre			1
22ème chambre			1
23ème chambre			1
24ème chambre			1
25ème chambre			1
26ème chambre			1
27ème chambre			1
28ème chambre			1
29ème chambre			1
30ème chambre			1
31ème chambre			1
32ème chambre			1
33ème chambre			1
34ème chambre			1
35ème chambre			1
36ème chambre			1
37ème chambre			1
38ème chambre			1
39ème chambre			1
40ème chambre			1
41ème chambre			1
42ème chambre			1
43ème chambre			1
44ème chambre			1
45ème chambre			1
46ème chambre			1
47ème chambre			1
48ème chambre			1
49ème chambre			1
50ème chambre			1
51ème chambre			1
52ème chambre			1
53ème chambre			1
54ème chambre			1
55ème chambre			1
56ème chambre			1
57ème chambre			1
58ème chambre			1
59ème chambre			1
60ème chambre			1
61ème chambre			1
62ème chambre			1
63ème chambre			1
64ème chambre			1
65ème chambre			1
66ème chambre			1
67ème chambre			1
68ème chambre			1
69ème chambre			1
70ème chambre			1
71ème chambre			1
72ème chambre			1
73ème chambre			1
74ème chambre			1
75ème chambre			1
76ème chambre			1
77ème chambre			1
78ème chambre			1
79ème chambre			1
80ème chambre			1
81ème chambre			1
82ème chambre			1
83ème chambre			1
84ème chambre			1
85ème chambre			1
86ème chambre			1
87ème chambre			1
88ème chambre			1
89ème chambre			1
90ème chambre			1
91ème chambre			1
92ème chambre			1
93ème chambre			1
94ème chambre			1
95ème chambre			1
96ème chambre			1
97ème chambre			1
98ème chambre			1
99ème chambre			1
100ème chambre			1



3^e RANG | MENTION

Projet n° 17

SPIRALE

Bureau d'architectes

PEZ arquitectos SLP

Calle Campomanes 8 | Bajo A | 28013 Madrid | Espagne



Commentaire du jury

Un volume complexe relie la maison de rencontre et de cultures du 10 rue des Grottes à un contexte délicat. L'auteur décrit sa proposition comme une progression en « spirale » qui offre, par des gabarits en paliers successifs, des réponses circonstanciées aux contraintes urbaines du lieu. Ce faisant, il intègre de façon crédible la maison existante dans un contexte devenu soudainement très urbain. Le jury apprécie la subtilité volumétrique et les qualités urbaines de la proposition, même si le projet présente des problèmes importants de gabarit dans sa partie arrière, ce qui le met dans une position fragile par rapport à la réglementation en vigueur.

L'accès à la maison de quartier se fait depuis les portes existantes du bâtiment, sises rue des Grottes et Cité-de-la-Corderie, avec une ouverture supplémentaire sur une terrasse extérieure publique sur la rue des Amis.

L'immeuble de logements est accessible indépendamment par une séquence d'accueil généreuse traversante, depuis la rue des Grottes comme depuis la rue des Amis. Une surface commerciale traversante occupe le mur mitoyen côté 6bis rue des Grottes. Dans les étages, à l'inverse de la générosité affichée au rez-de-chaussée, les espaces de distribution sont relativement étriqués, notamment dans les accès aux appartements.

Si le jury relève la qualité et la diversité générale des appartements et leurs rapports variés à l'extérieur, il regrette le défaut de générosité dans leurs accès et dans leur distribution intérieure, manquant souvent d'éclairage naturel. Par ailleurs, le jury relève un certain manque de rationalité dans la disposition des plans, notamment des pièces d'eau.

La construction des façades, avec porteur extérieur en béton armé, présente des ponts thermiques linéaires en têtes de dalles qui ne répondent pas aux contraintes énergétiques du concours, ce qui nécessiterait, selon l'appréciation de l'expert, des modifications du projet.

Par sa grande densité d'appartements (73 pièces) et une disposition générale intelligente, le projet se situe parmi les projets économiques, selon le rapport de l'expert, malgré les difficultés évoquées plus haut.

Le jury estime que la qualité principale de ce projet réside dans une attitude urbaine radicale qui profite de la grande dimension de l'espace arrière pour offrir une identité forte à ce lieu. Il s'interroge toutefois sur la pertinence d'un signe urbain fort à cet endroit précis.



SCHEMA DE GENERATION DU VOLUME

VISION

La proposition part de la situation urbaine et concrète du terrain à bâtir. Le bâtiment répond à la volonté de conserver les éléments du bâtiment historique et à la volonté des bâtiments contemporains. La volumétrie du bâtiment proposé se développe en spirale en partant de la hauteur des bâtiments existants. Il se termine sur une tour qui offre une réponse plus urbaine à l'ensemble, et permet d'obtenir un maximum de logements possibles. L'aspect connaît même parfois d'une cour qui laisse l'intérieur du site en gardant l'axe existant.

Le volume peut être décomposé en trois éléments qui répondent respectivement à trois situations distinctes. Le premier, avec trois hauteurs, dialogue avec le bâtiment adjacent qui se caractérise par une union de rectangles et de cubes. Le deuxième élément, à 5 degrés, attire le même hauteur que le bâtiment mitoyen, et le troisième, deux fois élargi arrive à une hauteur plus élevée, face à l'avenue, plutôt qu'alignée sur la rue des Grottes.

L'intégration du bâtiment de la Rue des Grottes, est recouverte d'un l'apergu de plus avec une double orientation et une double terrasse. Le trapèze-chausson incline deux faces communales avec des balcons sur la rue des Grottes et la rue des Années.

Les logements s'organisent autour de l'axe de communication et de la cour centrale. Les zones de nuit et de jour se groupent et se différencient, en situant les salons dans les cours pour favoriser sublimement des terrasses en contact avec le bâtiment seul et pour être visibles.

13 appartements ont été proposés, 9 comportent 3 pièces et les 4 autres, 4 pièces.
Un sous-sol avec une laverie et 15 caves ont aussi été proposés.

Le mélange de rencontres et des cultures est conçu comme une réception du bâtiment existant, on garde toute sa structure d'origine, avec ses niveaux de la large et ses loges. Le sol est le seul élément qui modifie pour faire la présence de matériaux pour le bâtiment nouveau et pour permettre aussi de la réajustement d'un tel espace.

Ce mélange est en mesure de un ensemble et des villages il change de type de l'habitat, pour que les espaces de usage principal soient fonctionnels.

Les espaces plus publics comme la cour et la base sont du sud-est-chaussée, les autres de situation sur les deux intermédiaires, le bureau est le local pour la gestion du lieu, son litige le plus élevé.

En savoir en savoir et la local montagne et le coin

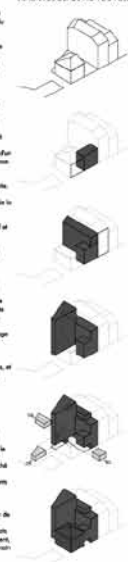
DEVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable veut que la construction et la fonctionnalité des bâtiments soient basées sur une consommation d'énergie minimale et soient des édifices sains et écologiques. C'est pourquoi on propose d'utiliser des matériaux locaux comme le bois, le béton et la pierre exploités localement.

Les solutions retenues pour la construction sont simples, bon marché et d'une extrême modularité.

L'objectif d'apporter un usage commun aux biens des logements que dans le contexte de la recherche et des cultures locales. Rechercher une des sources de matériaux et des matériaux locaux.

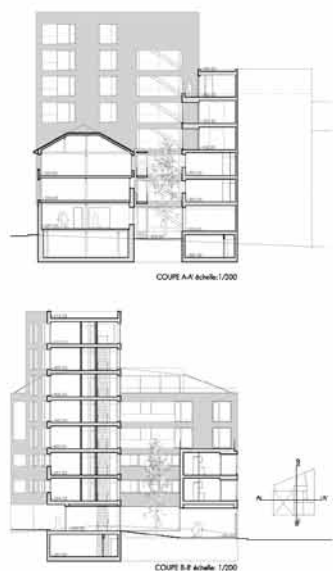
Le projet du bâtiment de logements et la réinvention de la maison de rencontre et des cultures-usage, en définitive, de résoudre les problèmes de logement issus propres à l'évolution historique des Tzitz de maisons: c'est avec un projet subtil de faire en un seul bâtiment qu'on réinvente la complexité de situations se produisant sur le terrain à bâtir de départ.



CONCOURS: RUE DES GROTTES 8-10 CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 15 LOGEMENTS ET MAISON DE RENCONTRE ET DE CULTURES

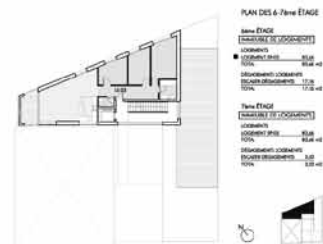
Grottes 8-10
Projets primés

42

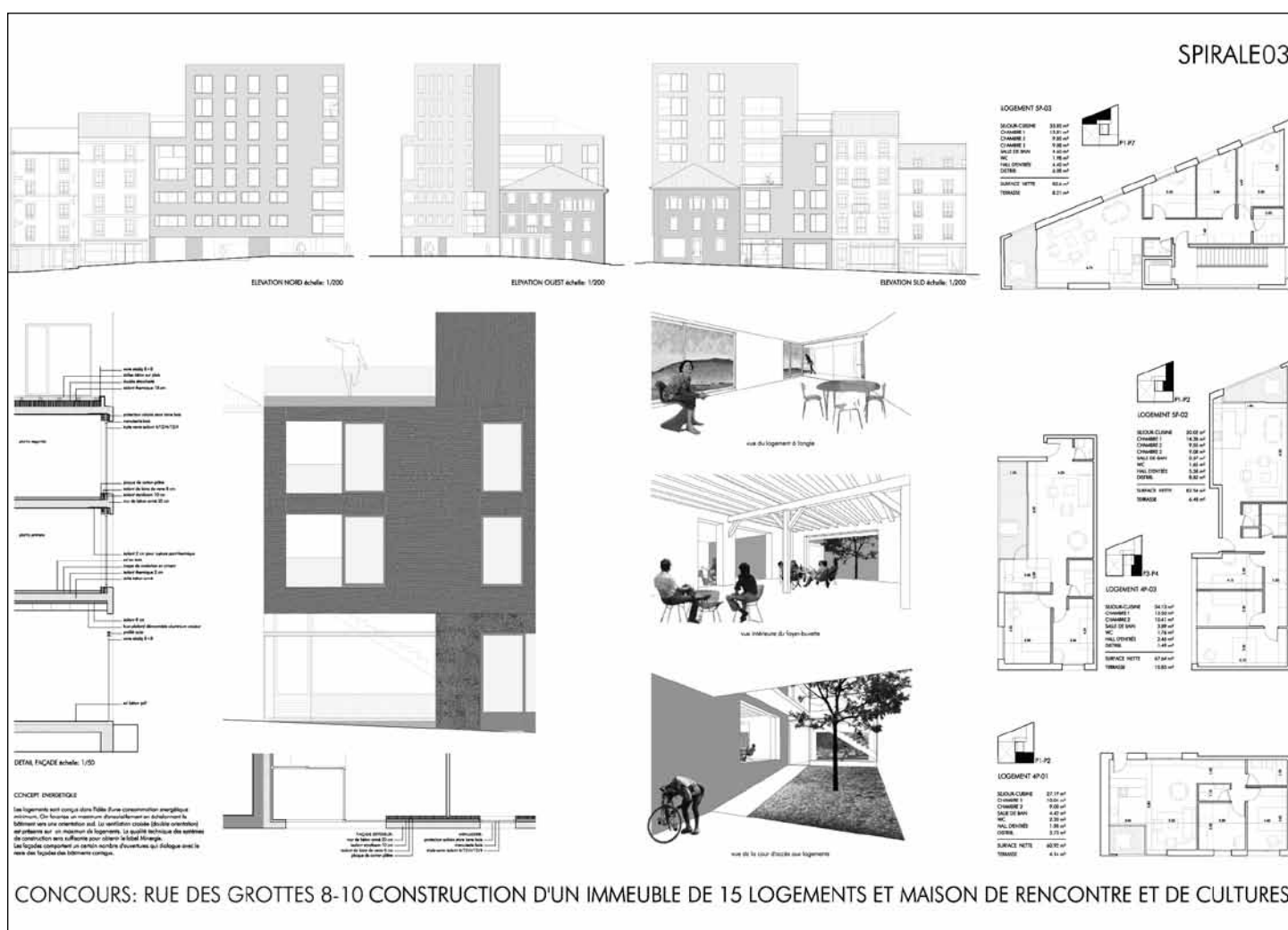


SPIRALES02

SCHEMAS D'ENSEMBLE



CONCOURS: RUE DES GROTTES 8-10 CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE 15 LOGEMENTS ET MAISON DE RENCONTRE ET DE CULTURES



4^e RANG | 3^e PRIX

Projet n° 28

INVITATION

Bureau d'architectes

Atelier d'architecture Nicoucar + Steininger

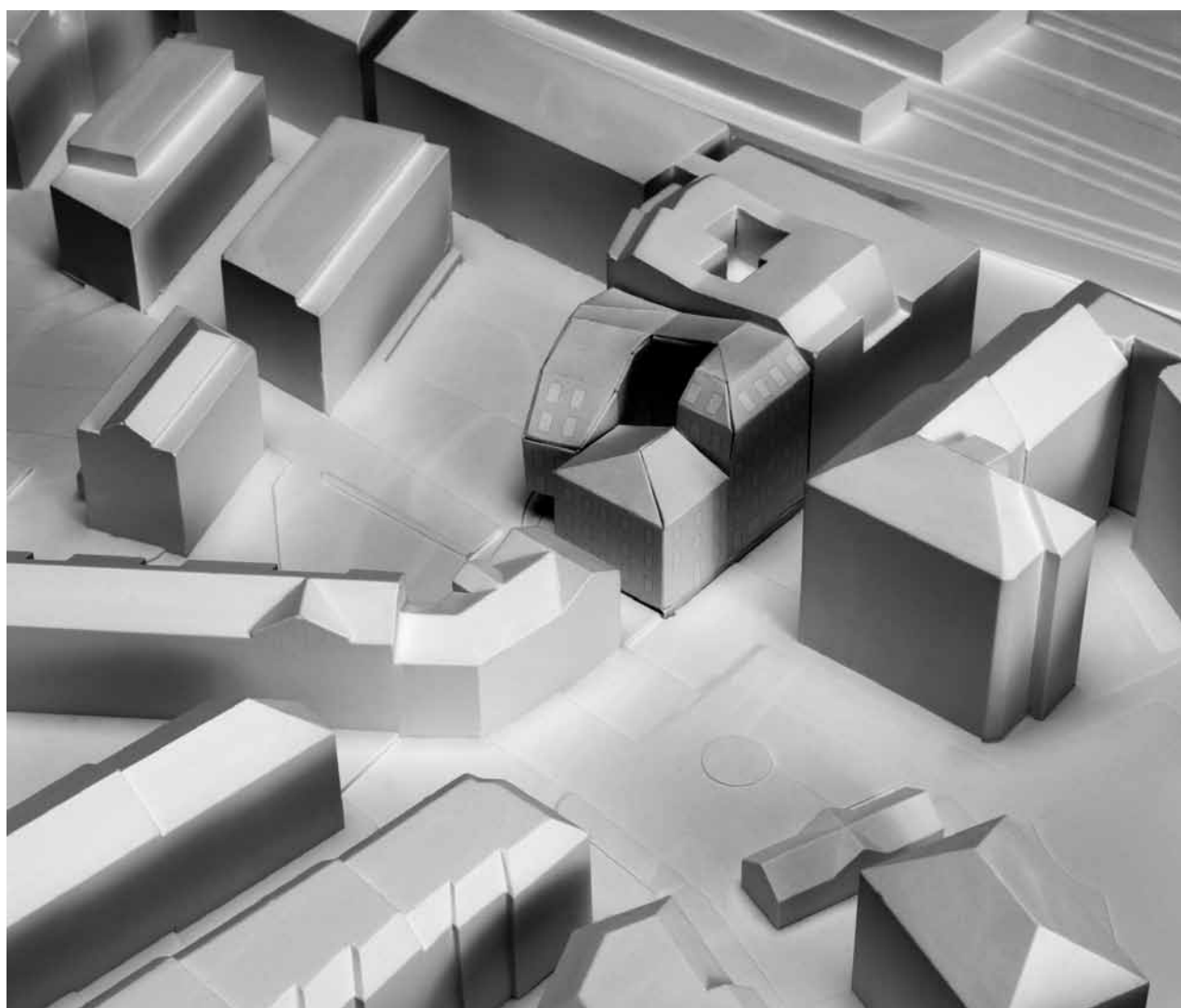
Rue des Moraines 18 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Dan Garcia Rodriguez | Christelle Stutz | Renaud ClereI

Partenaires

Jean-Charles D'Incau, ingénieur civil | Riedweg et Gendre SA, ingénieur CVC



Commentaire du jury

Un volume en forme de U s'adosse au mur mitoyen de l'immeuble 6bis rue des Grottes et prend « en tenaille » le bâtiment 10 rue des Grottes, qui est globalement conservé à destination de la maison de rencontre et de cultures. Cette implantation définit une cour de dimensions intéressantes autour de laquelle le projet s'enroule. Par une variation progressive des hauteurs de toitures, le projet cherche à tenir compte de l'existant et à respecter des gabarits légaux identifiés par l'auteur.

Cette volumétrie complexe apparaît au jury comme très sophistiquée et insuffisamment maîtrisée en maquette. Malgré les intentions déclarées, le dialogue du nouveau volume avec le contexte est arbitraire et imprécis.

L'entrée de l'immeuble se fait au travers d'une terrasse publique, sous un porte-à-faux. Ce geste urbain semble quelque peu disproportionné pour cette fonction somme toute banale.

Pour accéder à la circulation verticale qui dessert les logements, une cour intérieure à ciel ouvert, dont les façades sont en verre opalescent, doit être traversée. La matérialisation de cet espace semi-public laisse le jury sceptique, notamment en regard de l'ambiance acoustique générée.

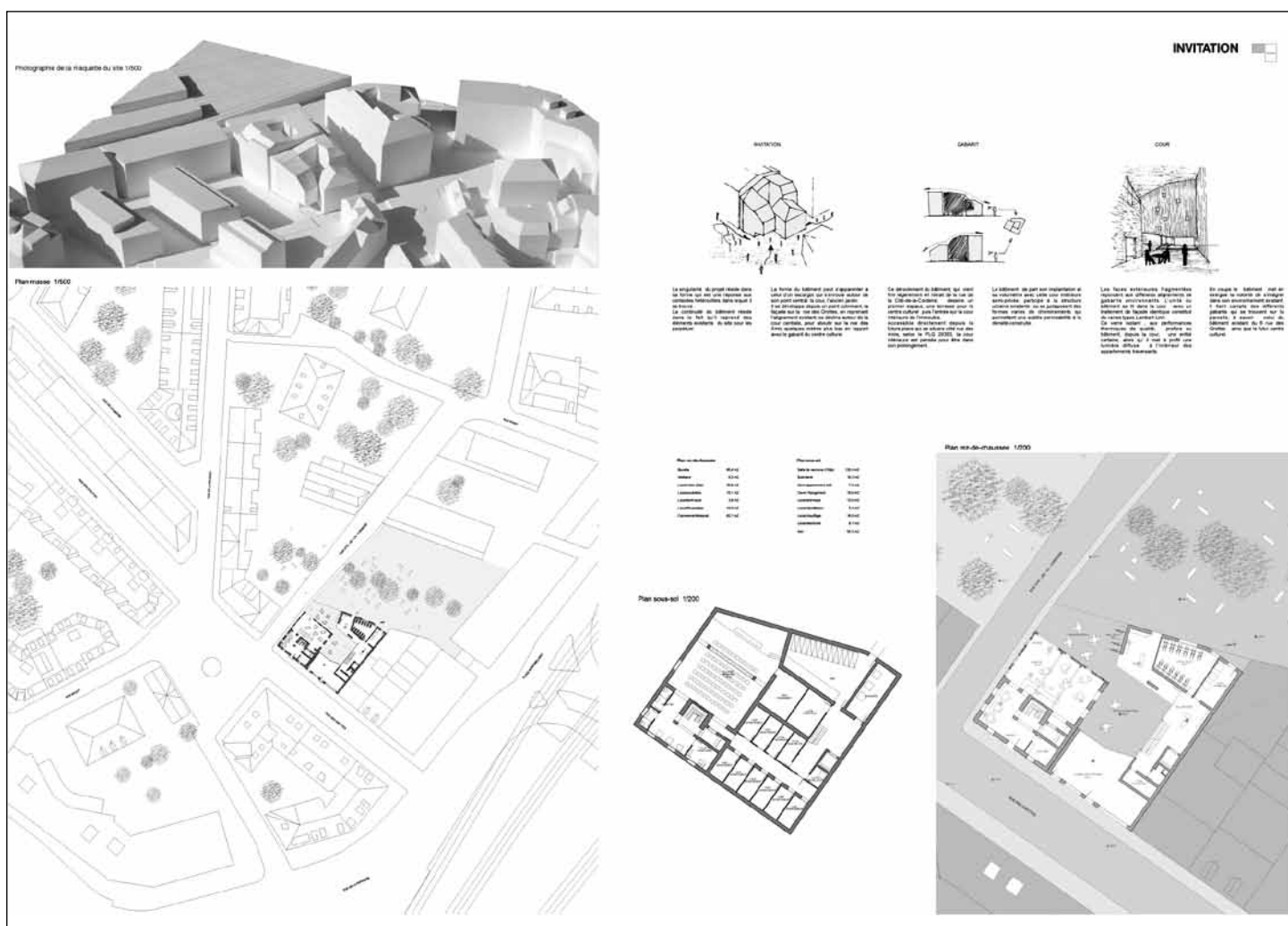
La cage d'escalier dessert deux appartements traversants par étage. Les espaces jours sont fluides et profitent de la morphologie du bâtiment. La rencontre de la géométrie de la cour avec celle des façades sur rue convainc particulièrement le jury qui relève la grande qualité spatiale et distributive des appartements. Toutefois, les chambres des troisième, quatrième et cinquième niveaux pâtissent de la volonté de l'auteur de réaliser un échelonnement des toitures.

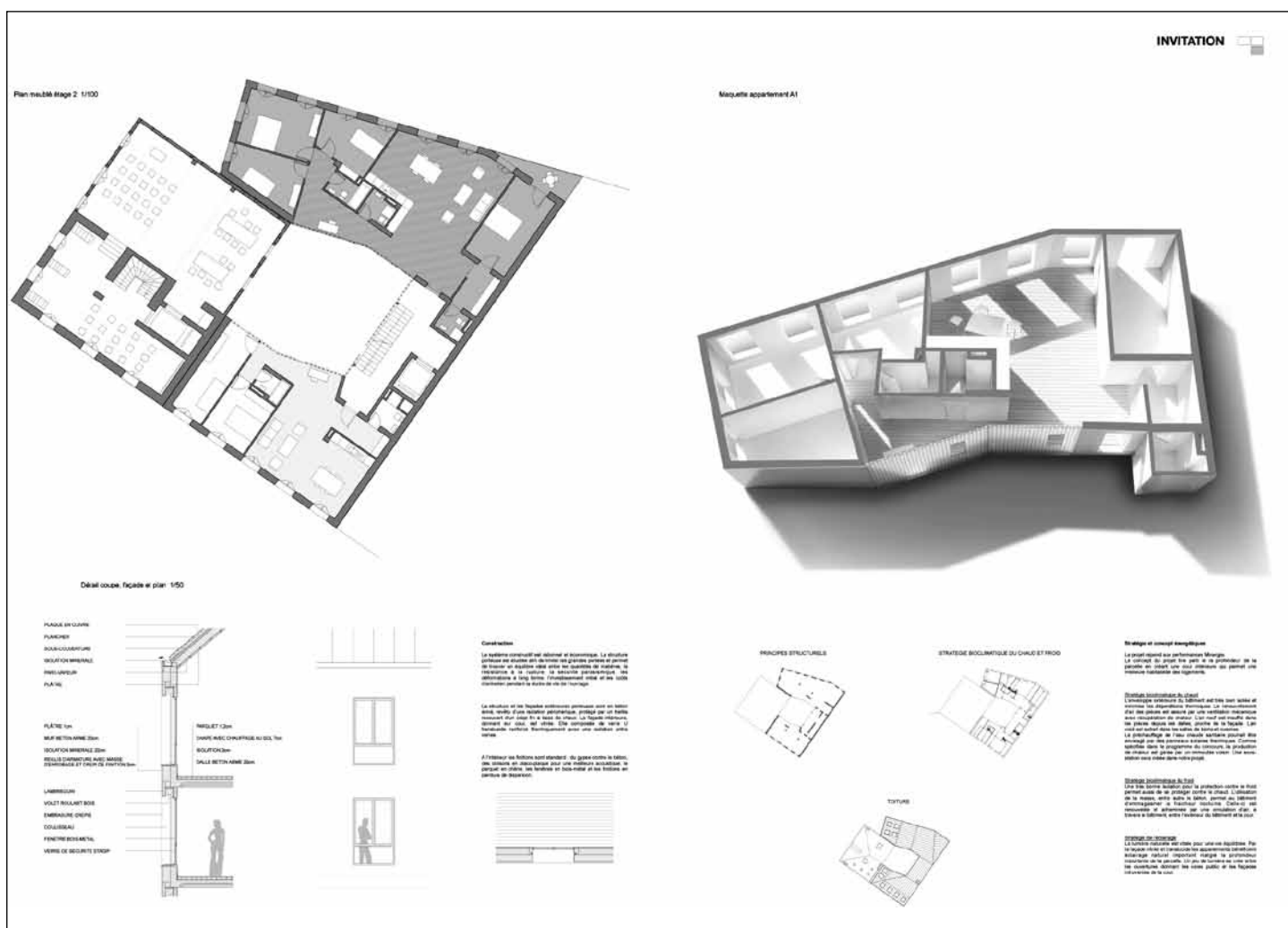
Le système constructif ne pose pas de problèmes particuliers. En revanche, la matérialité proposée pour les façades et les toitures nuit à la recherche d'unité du projet et au raccord avec les constructions existantes.

Du point de vue économique, l'expert situe ce projet dans la moyenne basse. Il propose un nombre restreint de pièces (40 pièces) exploitant ainsi de manière assez faible le potentiel de la parcelle.

En ce qui concerne les aspects environnementaux, ce projet est considéré comme moyen par l'expert, qui estime que certaines adaptations seraient nécessaires pour atteindre les objectifs fixés par le maître d'ouvrage.

Globalement, le jury apprécie les typologies proposées, mais regrette le parti choisi par l'auteur du projet pour l'implantation urbaine, qui l'enferme dans une série de contraintes aux conséquences trop lourdes pour la qualité générale du projet.





5^e RANG | 4^e PRIX

Projet n° 31

LANTERNE MAGIK

Bureau d'architectes

FIL ROUGE ARCHITECTURE | M. AOUABED | A. FIGUCCIO

Rue de Lyon 114 | 1203 Genève | Suisse

Consultant

Elena Cogato Lanza



Commentaire du jury

La volumétrie générale du projet évoque une implantation urbaine qui termine l'îlot par une construction contre le mitoyen, de 5 niveaux sur rez, avec des combles habitables. Un élément plus bas constitue le raccord avec la maison existante, qui est conservée dans sa configuration, à l'exception de la toiture reconstruite à 4 pans. Un examen plus attentif du projet montre la volonté d'exprimer plutôt un corps bas de 2 niveaux sur rez, surmonté d'un bloc plus étroit contre le mitoyen. Tout le projet cultive et exploite cette ambiguïté.

L'entrée du bâtiment de logements est située sur la rue des Grottes, au niveau le plus bas de la pente de la rue. La différence de niveaux entre la rue des Grottes et la rue des Amis crée, du côté de la rue des Amis, un niveau de rez inférieur, semi-enterré comprenant les caves et le local vélos, et un rez supérieur abritant un café. Sa plus grande hauteur de vide d'étage permet de rattraper le niveau du 2^e étage.

L'accès au bâtiment de logements s'effectue par un couloir et une cage d'escaliers située le long du mur mitoyen. Le jury regrette l'absence de liaison entre la rue des Grottes et la cour et la faible qualité des espaces du rez-de-chaussée. Les plans d'étages comprennent généralement 2 appartements de 4, 5 ou 6 pièces situés l'un sur rue et l'autre sur cour, avec une seconde orientation vers la rue de la Cité-de-la-Corderie. Le jury estime toutefois que les plans des appartements sont peu adaptés à la vie familiale. En particulier, le logement des combles présente de gros problèmes.

Le traitement des façades, en panneaux de béton poli, reflète l'ambiguïté volumétrique du projet, évoquant deux registres distincts superposés: un socle de 2 niveaux sur rez reliant l'îlot avec la maison d'angle, surmonté par un corps de bâtiment de 3 niveaux. Cette division fait probablement référence à certains immeubles voisins dans le quartier des Grottes, mais semble toutefois un peu aléatoire, ce d'autant qu'elle ne correspond pas à une distinction dans l'organisation intérieure. Le grand pan vitré sur la rue Cité-de-la-Corderie est particulièrement révélateur de ce problème, puisqu'il constitue à la fois la façade du café et celle du logement de l'étage supérieur. Le jury émet également des doutes au sujet du positionnement des bandeaux horizontaux, qui ne correspondent pas aux têtes de dalles et qui rend confuse la lecture des niveaux.

Du point de vue de l'économie générale, le projet propose un nombre relativement peu élevé de logements (10 logements pour 52 pièces) dont les dimensions sont relativement généreuses. Il est classé parmi les projets économiques par l'expert.

En ce qui concerne le développement durable, ce projet se situe dans la moyenne des projets et peut répondre, sous réserve de quelques adaptations, aux objectifs du maître d'ouvrage.

Globalement, le jury apprécie l'implantation urbaine de ce projet et les propositions en vue de réaliser le raccord et l'intégration de ce projet dans l'îlot. Il regrette toutefois la faible qualité typologique des logements.

LANTERNE MAGIK



1. **EXTERNAL COUNTRY DATE**

La Maison de quatre places s'élève primitive du côté urbain et mondial de la rue des Cordons, tandis le front sur la rue des Cordons est caractérisé par la structure en colonnade. Sa nature logique et perméable s'explique par son caractère d'habitat collectif. La structure en bois encadre l'intérieur à l'image d'une tenture moirée, qui laisse transparaître à l'extérieur les recouvrements d'une activité changeante et du jour et de la nuit. Les volumes sont adossés en se prolongeant dans l'ensemble du bâtiment. Le volume vers la terrasse continue et accueille un café, dans un cadre atypique.

Les spécificités du contexte sont prises en compte dans le projet en tant que données variables, au lieu de les faire fondre dans le système urbain et d'accepter que la diversité de ses affectations constructives, matérielles et sociales.



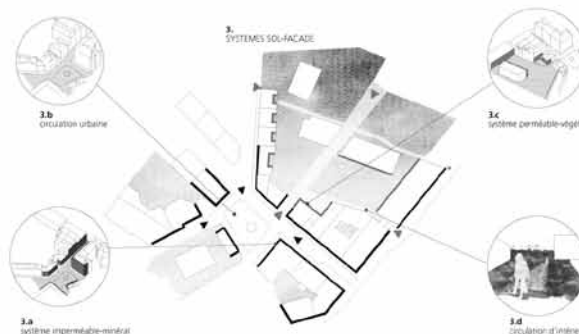
— Front belt continue
— Conclusion du front belt

2. INTERIEUR / "Chambres" à Ours ouvert



- "chambres" à ciel ouvert
- bâtiments-objets
- fronts caractéristiques de la place

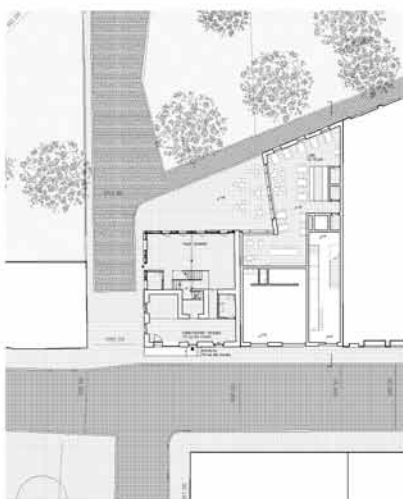
3. SYSTEMES SOL-FACADE



Grottes 8-10 Projets primés

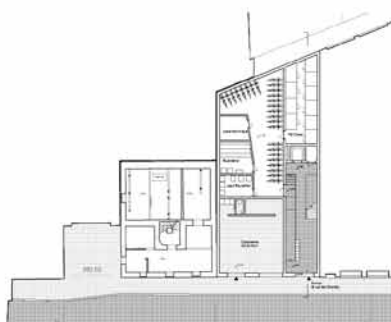
54

CONCOURS : Rue des Grottes 8-10 et rue des Amis 9



Plan du Rez de Jardin (x1.00) - 1/200
(Rez du 10 rue des Grottes)

±0.00 projet = +389.6 m aml



Plan du Rez de Chaussée (x1.00) - 1/200
(Sous-sol du 10 rue des Grottes)

±0.00 projet = +389.6 m aml



Plan du 3er étage meuble - 1/100



Appartement 1:
5 pièces SU = 81.5 m²
Espaces communautaires SUP = 32.6 m²
Espaces individuels SUP = 35 m²

Appartement 2:
5 pièces SU = 90.9 m²
Espaces communautaires SUP = 37 m²
Espaces individuels SUP = 43.8 m²

Appartement 3:
5 pièces SU = 83 m²
Espaces communautaires SUP = 29.7 m²
Espaces individuels SUP = 41 m²

Appartement 4:
5 pièces SU = 68 m²
Espaces communautaires SUP = 33.7 m²
Espaces individuels SUP = 30.7 m²

Appartement 5:
5 pièces SU = 69.5 m²
Espaces communautaires SUP = 30.94 m²
Espaces individuels SUP = 33.2 m²



Plan du 2e étage - 1/200



Plan du 1er étage - 1/200



Plan du 6e étage - 1/200



Plan du 3e étage - 1/200

LANTERNE MAGIK



LANTERNE MAGIK



±0.00 projet = +389.5 m amsl

 μO_2 per unit μm^2 of surface area = 329.6 nmol

Plan du Réseau chassable - 1 200



Plan du 1er étage - 1/200

Plan du 2^e étage - 1/200

Plan des canyons - 1:200



Plan de la toiture - 1:200



PROJETS NON PRIMÉS

Projet n° 01

REAR WINDOW

Bureau d'architectes

Nicolas Reymond Architecture et Urbanisme

Rue Lauzin 14 | 75019 Paris | France

Collaborateurs

Nicolas Reymond | Julien Joly



02 Genève Rue des Grottes 8-10
Construction d'un immeuble de logements et rénovation d'un bâtiment adjacent

REAR WINDOW



Vue depuis l'axe des Arts, un cours d'été protégé, un lieu de mise en scène de la Maison de Rencontre et de Culture

Totaux de Surface

Usage	Superficie (m²)	Superficie (m²)
R+1	1 200	1 200
R+2	1 200	1 200
R+3	1 200	1 200
R+4	1 200	1 200
R+5	1 200	1 200
R+6	1 200	1 200
R+7	1 200	1 200
R+8	1 200	1 200
R+9	1 200	1 200
R+10	1 200	1 200
R+11	1 200	1 200
R+12	1 200	1 200
R+13	1 200	1 200
R+14	1 200	1 200
R+15	1 200	1 200
R+16	1 200	1 200
R+17	1 200	1 200
R+18	1 200	1 200
R+19	1 200	1 200
R+20	1 200	1 200
R+21	1 200	1 200
R+22	1 200	1 200
R+23	1 200	1 200
R+24	1 200	1 200
R+25	1 200	1 200
R+26	1 200	1 200
R+27	1 200	1 200
R+28	1 200	1 200
R+29	1 200	1 200
R+30	1 200	1 200
R+31	1 200	1 200
R+32	1 200	1 200
R+33	1 200	1 200
R+34	1 200	1 200
R+35	1 200	1 200
R+36	1 200	1 200
R+37	1 200	1 200
R+38	1 200	1 200
R+39	1 200	1 200
R+40	1 200	1 200
R+41	1 200	1 200
R+42	1 200	1 200
R+43	1 200	1 200
R+44	1 200	1 200
R+45	1 200	1 200
R+46	1 200	1 200
R+47	1 200	1 200
R+48	1 200	1 200
R+49	1 200	1 200
R+50	1 200	1 200
R+51	1 200	1 200
R+52	1 200	1 200
R+53	1 200	1 200
R+54	1 200	1 200
R+55	1 200	1 200
R+56	1 200	1 200
R+57	1 200	1 200
R+58	1 200	1 200
R+59	1 200	1 200
R+60	1 200	1 200
R+61	1 200	1 200
R+62	1 200	1 200
R+63	1 200	1 200
R+64	1 200	1 200
R+65	1 200	1 200
R+66	1 200	1 200
R+67	1 200	1 200
R+68	1 200	1 200
R+69	1 200	1 200
R+70	1 200	1 200
R+71	1 200	1 200
R+72	1 200	1 200
R+73	1 200	1 200
R+74	1 200	1 200
R+75	1 200	1 200
R+76	1 200	1 200
R+77	1 200	1 200
R+78	1 200	1 200
R+79	1 200	1 200
R+80	1 200	1 200
R+81	1 200	1 200
R+82	1 200	1 200
R+83	1 200	1 200
R+84	1 200	1 200
R+85	1 200	1 200
R+86	1 200	1 200
R+87	1 200	1 200
R+88	1 200	1 200
R+89	1 200	1 200
R+90	1 200	1 200
R+91	1 200	1 200
R+92	1 200	1 200
R+93	1 200	1 200
R+94	1 200	1 200
R+95	1 200	1 200
R+96	1 200	1 200
R+97	1 200	1 200
R+98	1 200	1 200
R+99	1 200	1 200
R+100	1 200	1 200



Section sur l'axe des Arts (20) | Echelle 1/200ème



Section sur les Grottes 8-10 | Echelle 1/200ème

Projet n° 02

AXE EN VERT

Bureau d'architectes

Cristea Arhitectura S.R.L

Aleea Otesani 5 | app. 125 | sector 2 | 023561 Bucarest | Roumanie

Collaborateurs

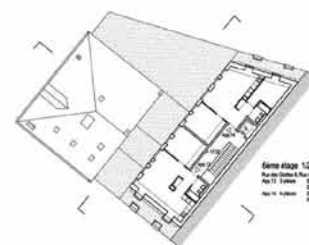
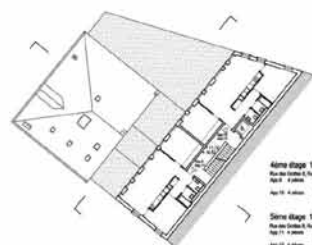
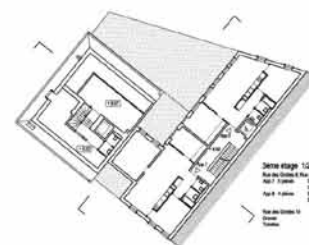
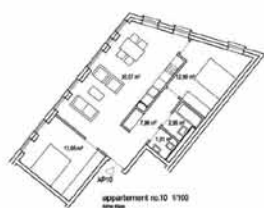
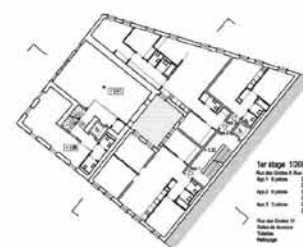
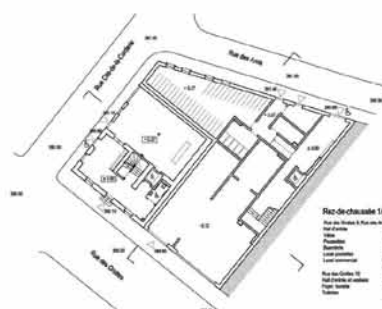
Iulius Cristea | Sorin Bleanda | Dan Paraschiv | Cosmin Pavel

Dragos Scurtulescu



2

AXE EN VERT



Projet n° 03

Insertion

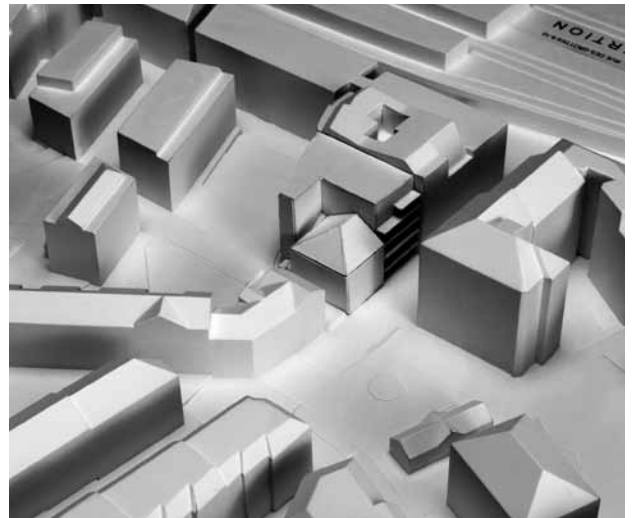
Bureau d'architectes

Atelier d'Architecture et d'Aménagement
Jean-Jacques Oberson

Rue Saint-Laurent 2 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Laura Vellella | Maurice Currat



CONCOURS: Rue des Grottes 8-10

Insertion

	Appart 1	Appart 2	Appart 3	Appart 4	Appart 5
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1
100 m ² d'habitat	1	1	1	1	1

Tableau récapitulatif des logements



Coupe A-A



Élévation rue des Grottes



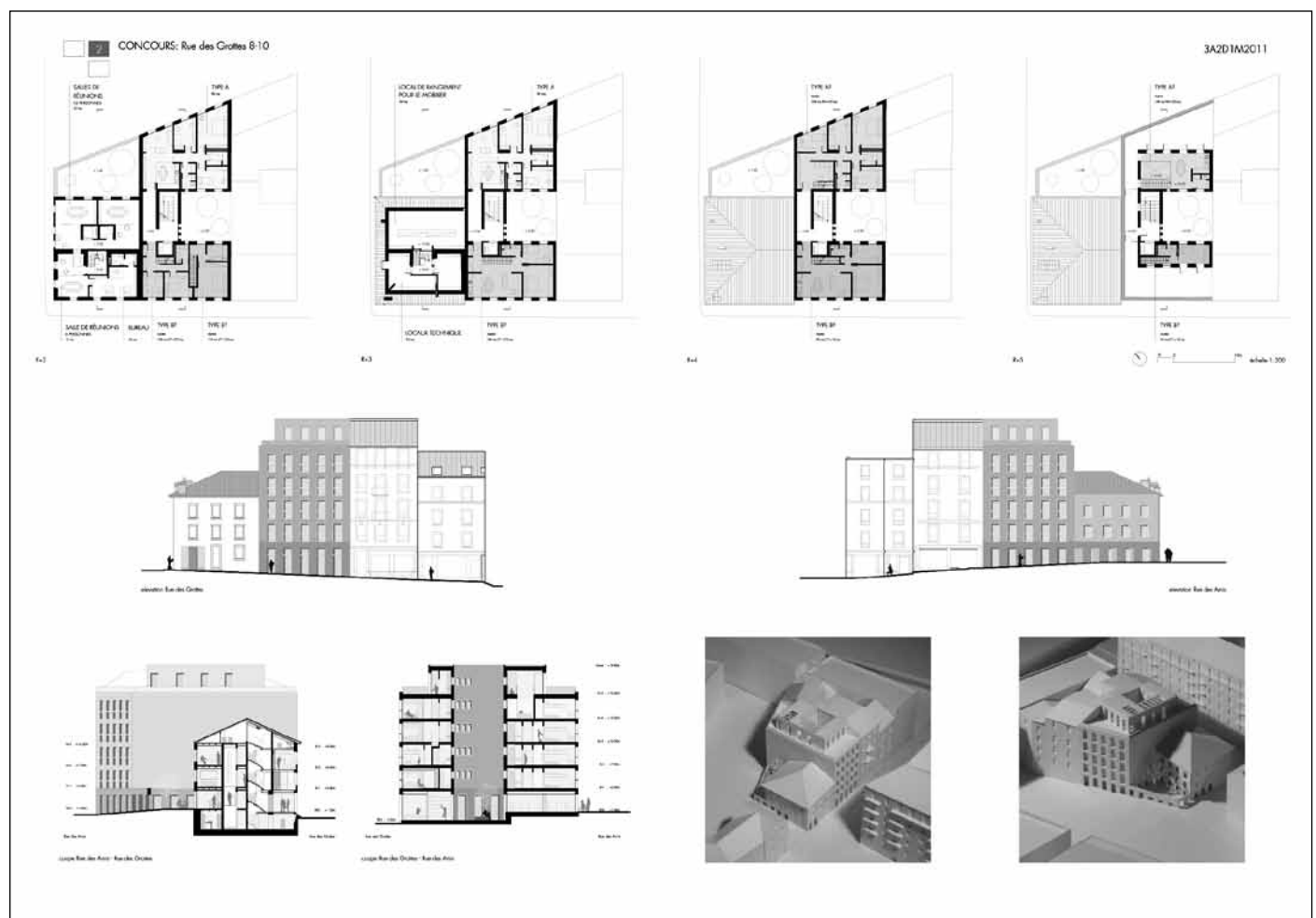
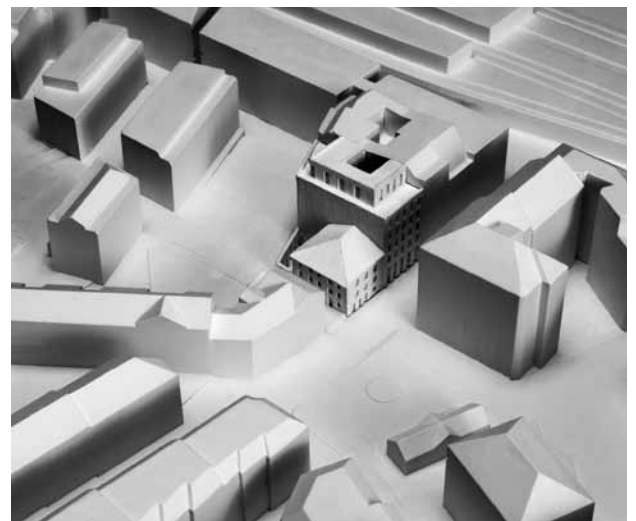
Élévation rue Cité-de-la-Corderie



Élévation rue des Amis



Via Cilea 280 | 80127 Naples | Italie



Projet n° 05

POINTS DE VUE

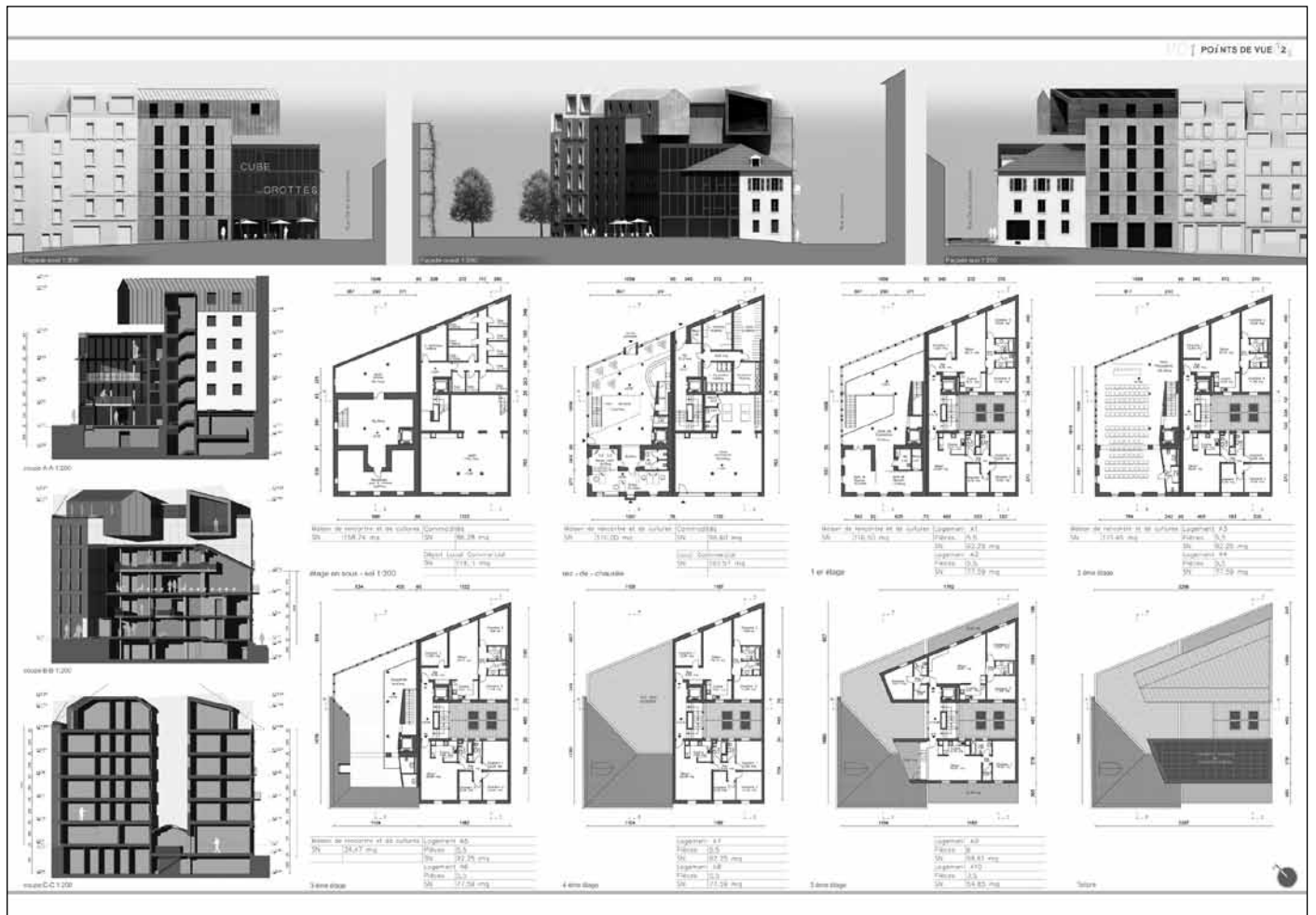
Bureau d'architectes

Bertolini & Prodi Architetti Associati

Viale Roma 9/a | 40024 Castel San Pietro T. (BO) | Italie

Collaborateurs

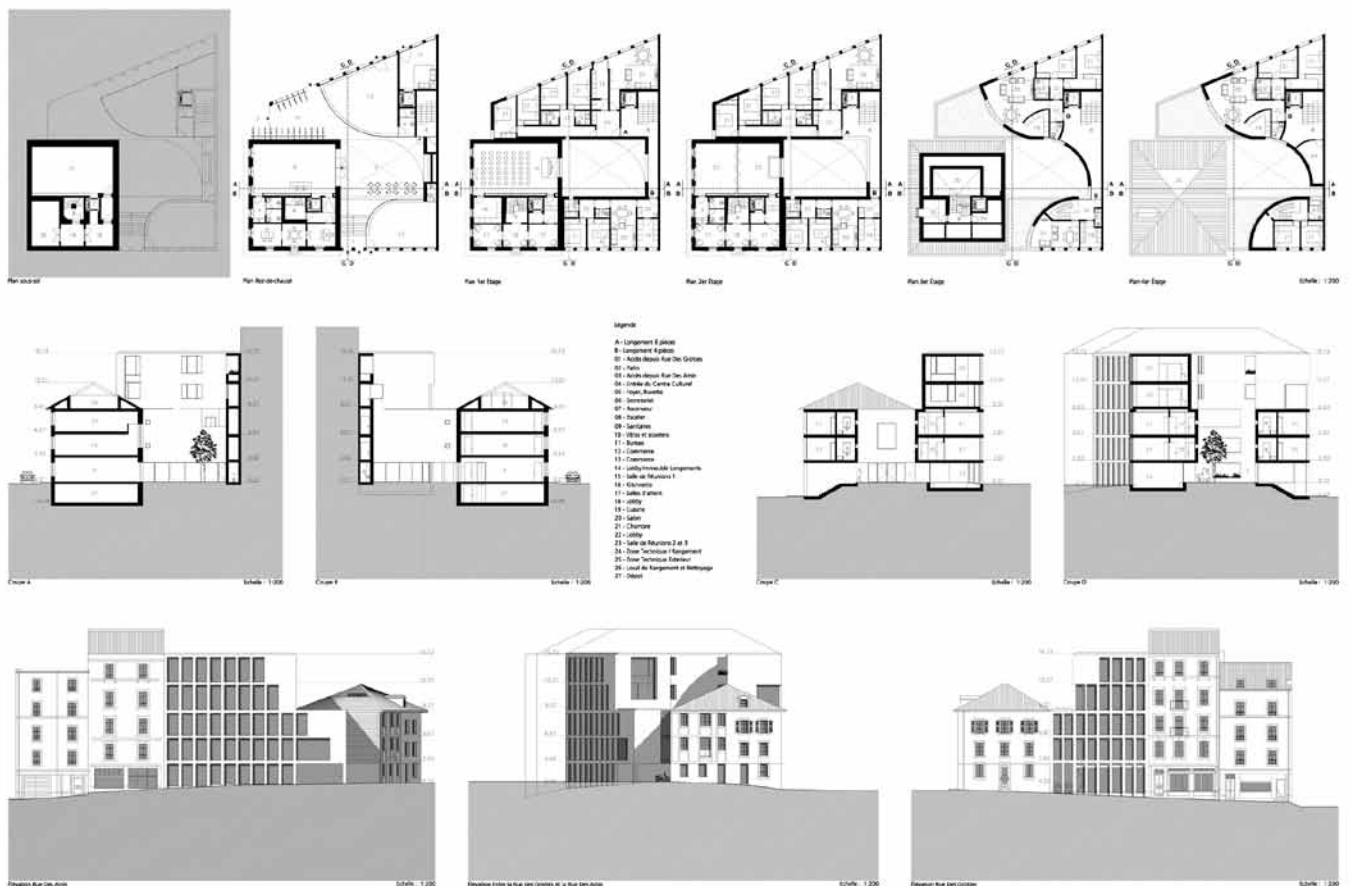
Marco Prodi | Andrea Bertolini | Michelangelo Colella



Collaborateurs
Martim Motta | Filipe Zumaran



WP01611



Projet n° 07

DOMINO_

Bureau d'architectes

MetroOffice architetti

Via Pisana 234 | 50143 Florence | Italie

Collaborateurs

Marco Franchini | Marco Aurelio Postacchini



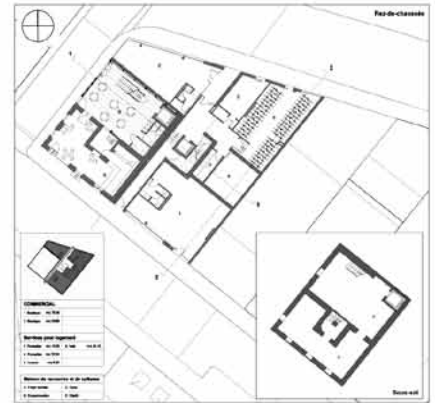
PLANCHE 1

PLANCHE 2

PLANCHE 3

CONCOURS: Rue des Grottes 8-10

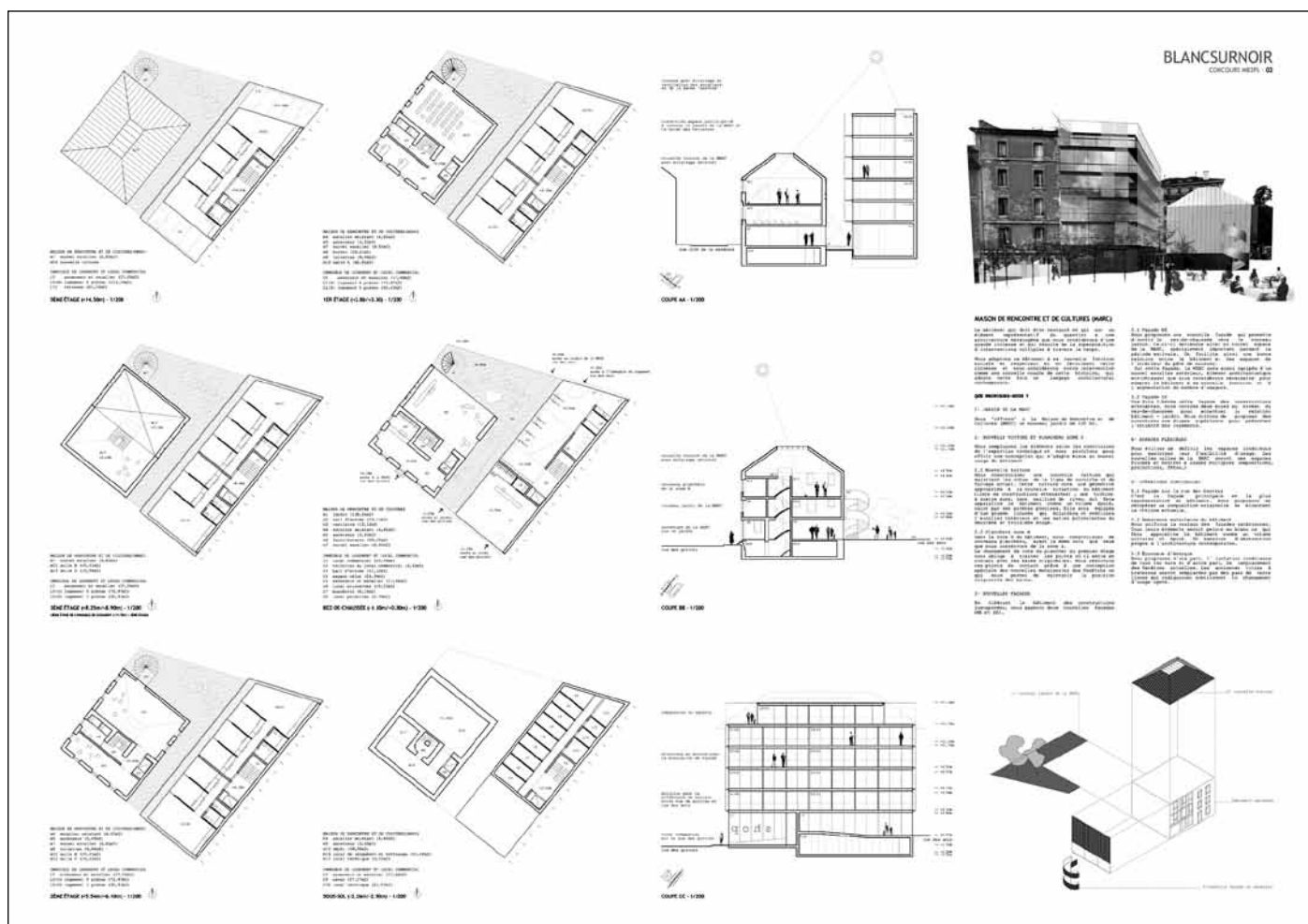
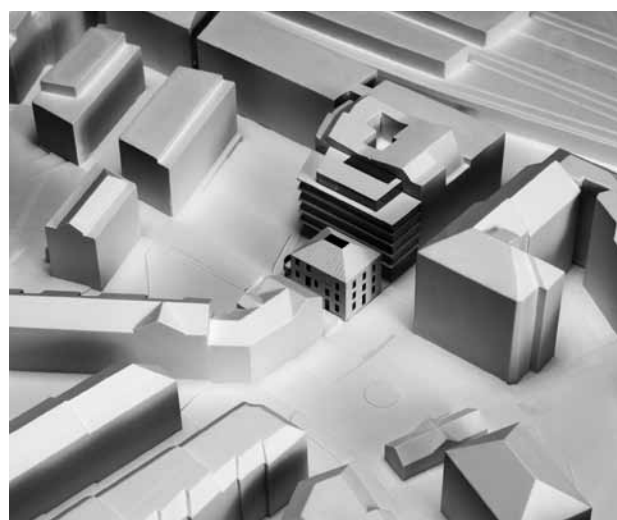
DOMINO_



Projet n° 08
BLANCSURNOIR

Bureau d'architectes
CRISTÓBAL + MONACO arquitectos
Calle Ferraz 3 5º izq. | 28008 Madrid | Espagne

Collaborateurs
Juan Ramón Cristóbal Mayoral | Francesco Monaco
Helena Aguilar Balea | Gilberto Ruiz Lopes



64

À BRAS OUVERTS

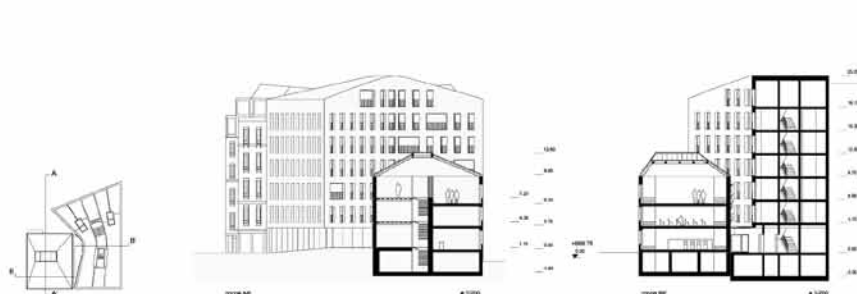
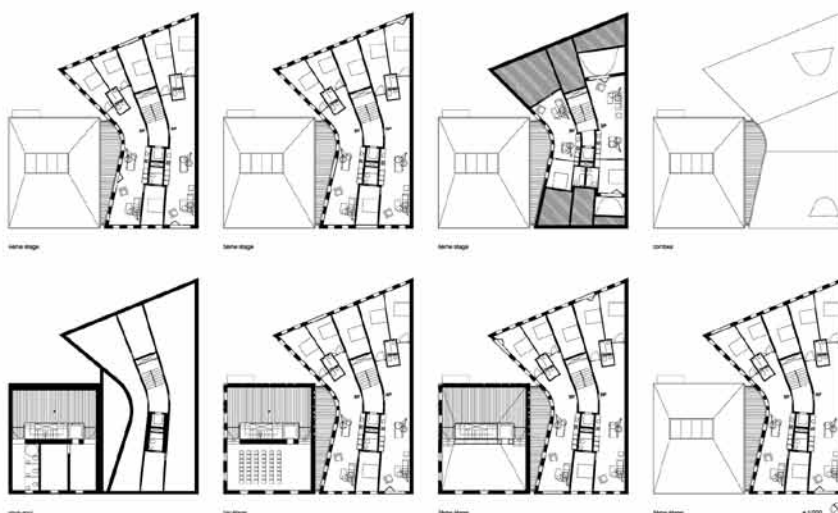
C/Bascones 17 | 2C | 28029 Madrid | Espagne

Collaboratrice
Marina Cisneros



	2 pièces		4 pièces		6 pièces		8 pièces	
étape	a	a'	a	a'	a	a'	a	a'
tar	-	-	1	90,90	-	-	1	170,30
Donc	-	-	-	-	5	90,90	5	112,00
Donc	-	-	1	90,90	-	-	5	170,30
Donc	-	-	1	90,90	-	-	5	170,30
Donc	-	-	-	-	5	90,90	-	-
Donc	1	29,50	-	-	5	170,30	-	-
Donc	1	55,50	-	-	-	-	5	-
Total	5	32,50	5	500,50	5	491,00	5	345,30

nombre total d'appartements	12
nombre total de pièces	56
surface utile totale	1143,80



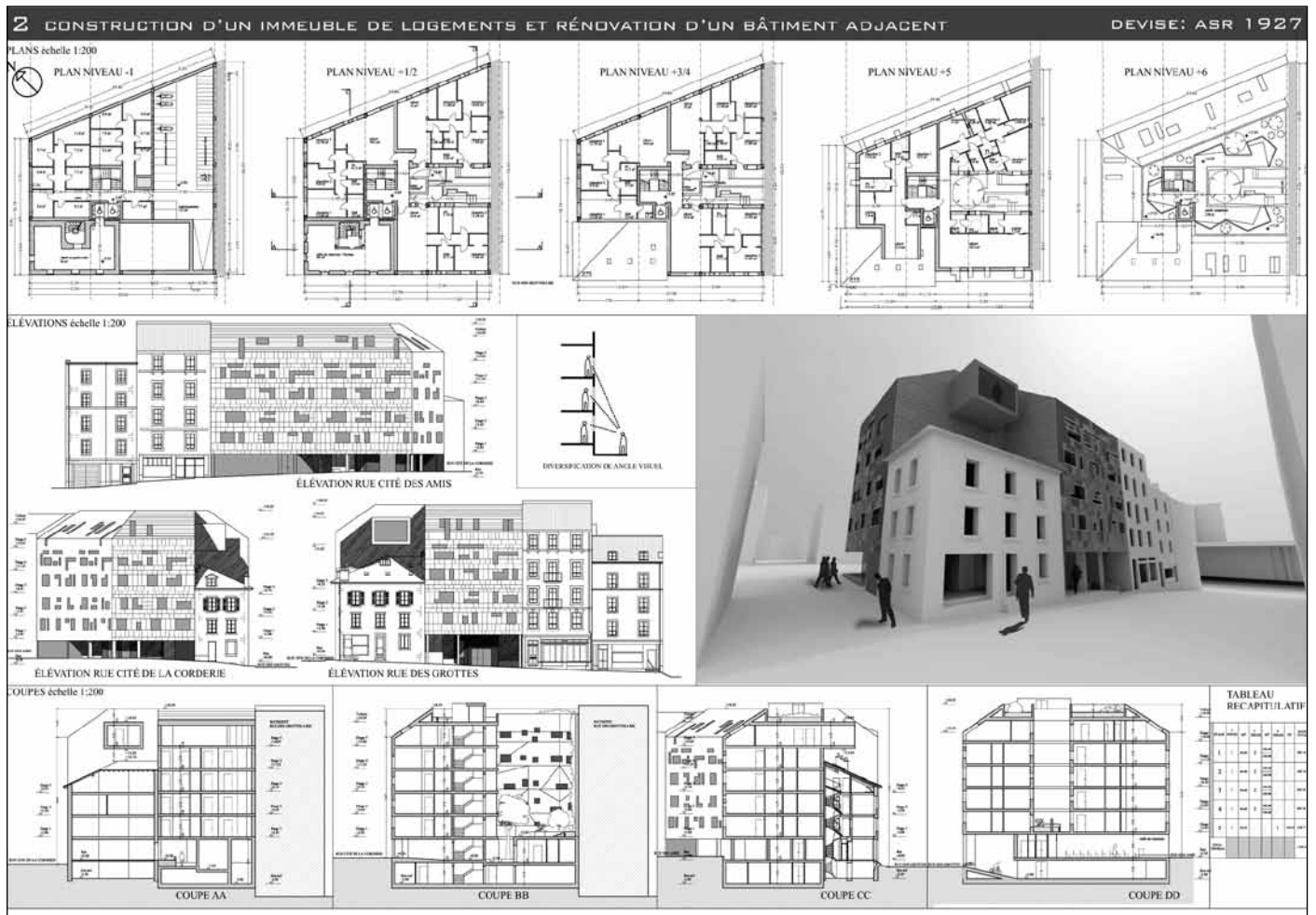
Bureau d'architectes
ATELIER TAUT, SC.
C/ Sierra 4 | 28003 Madrid | Espagne



Projet n° 11
ASR1927

Bureau d'architectes
Arch. GIULIO ROMOLI
Vicolo Dell'Atleta 24 | 00153 Rome | Italie

Collaborateurs
Javier Gamayo | Lia Vardanyan | Zsuzsa Nyéky-Gergely



Projet n° 12
PAPER CITY
Bureau d'architectes
Thomas Huber architecte
Avenue des Tilleuls 3 | 1203 Genève | Suisse

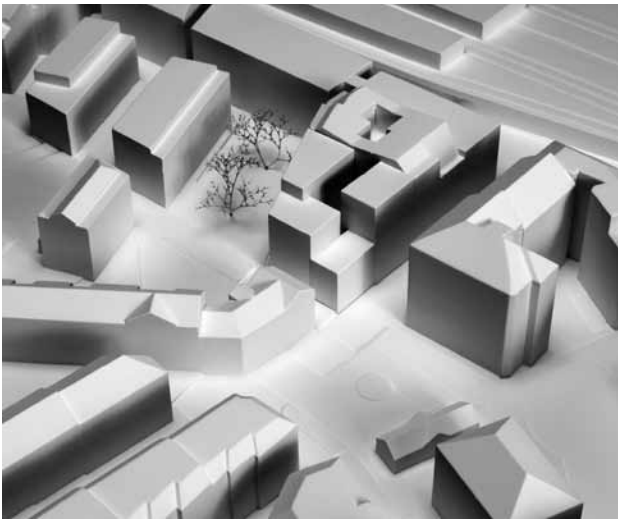
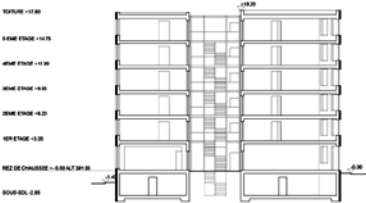
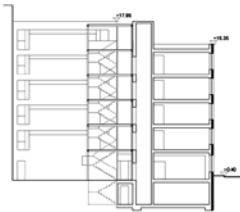


TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES NOUVEAU				
ETAGES	LOGEMENTS	SP	SPR	SU
S-S	-	100 m ²	-	200 m ²
REZ	-	300 m ²	60 m ²	360 m ²
1ER	2 AP + 1 SP	300 m ²	30 m ²	330 m ²
2EME	2 AP + 1 SP	300 m ²	30 m ²	330 m ²
3EME	2 AP + 1 SP	300 m ²	30 m ²	330 m ²
4EME	2 AP + 1 SP	300 m ²	30 m ²	330 m ²
5EME	2 AP + 1 SP	300 m ²	30 m ²	330 m ²
TOTAL	8 AP + 5 SP	1200 m ²	150 m ²	1350 m ²
RATIO PAR PIECE: 100 m ² / 100 m ²				

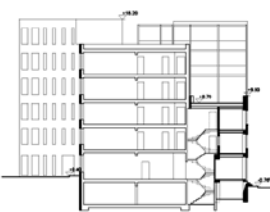
TABLEAU RECAPITULATIF DES SURFACES EXISTANT				
ETAGES	LOGEMENTS	SP	SPR	SU
S-S	-	10 m ²	-	10 m ²
REZ	-	10 m ²	-	10 m ²
1ER	-	10 m ²	-	10 m ²
2EME	-	10 m ²	-	10 m ²
3EME	-	10 m ²	-	10 m ²
4EME	-	10 m ²	-	10 m ²
5EME	-	10 m ²	-	10 m ²
TOTAL	-	60 m ²	-	60 m ²



COUPE A-A 1/200



COUPE B-B 1/200



COUPE C-C 1/200



PLAN DU SOUS-SOL -2.85 1/200



PLAN DU REZ DE CHAUSSEE -0.00 ALT 301.00 1/200

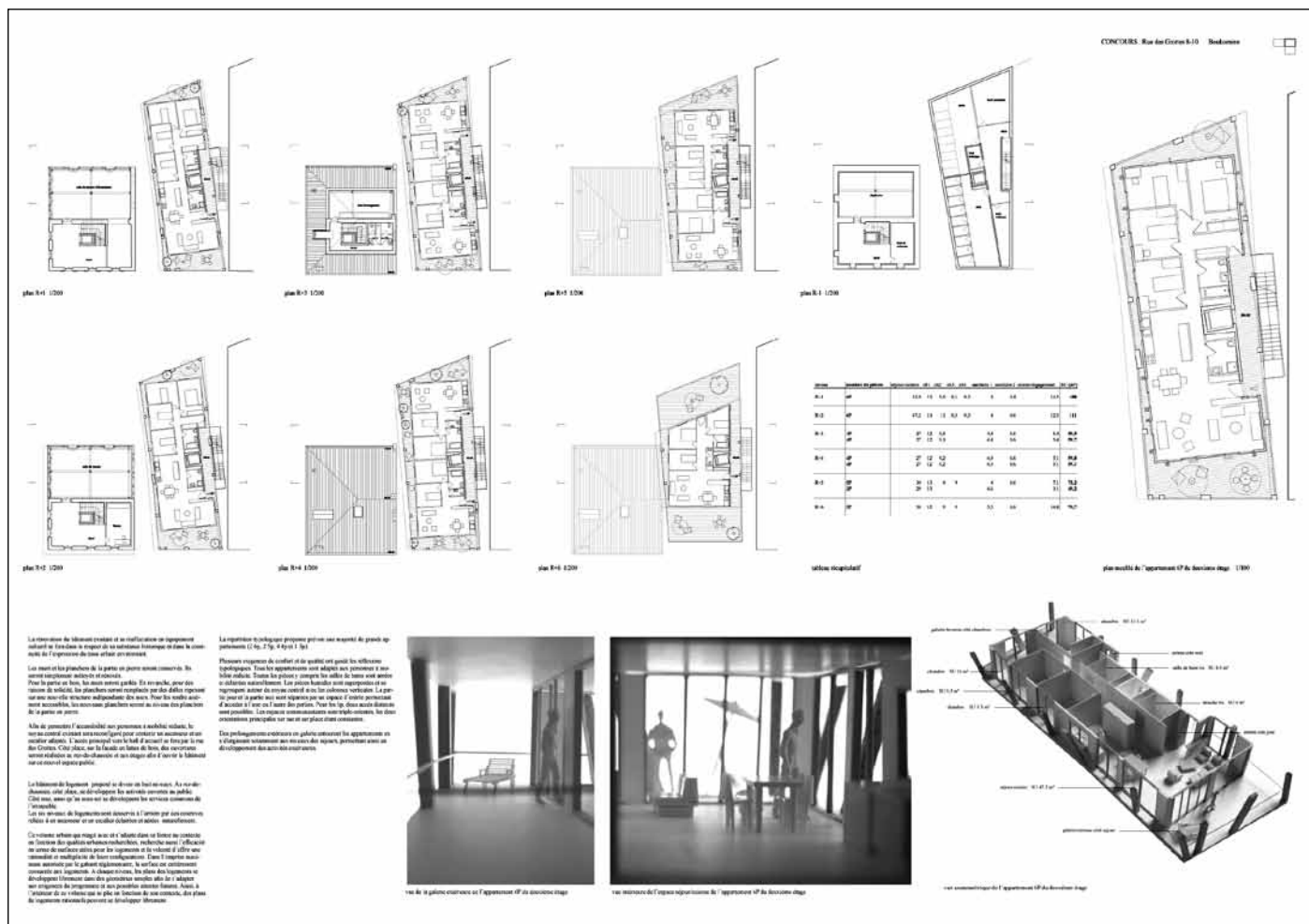


PLAN DU 1ER ETAGE +3.35 1/200



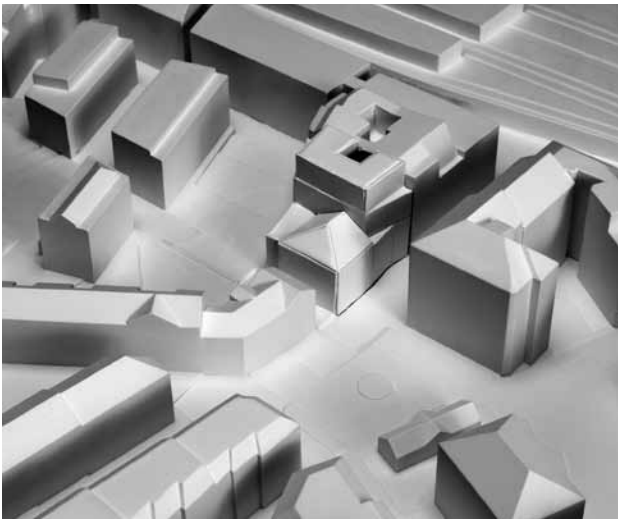
PLAN DU 4 EME ETAGE +11.90 1/200

68



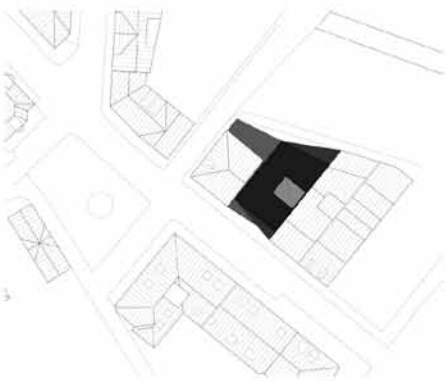
Projet n° 14
INTERLUDE

Bureau d'architectes
MATTEO BANDIERA ARCHITETTO
Piazzetta G. Parise 3int. 6 | Paese Treviso | Italie



1/3

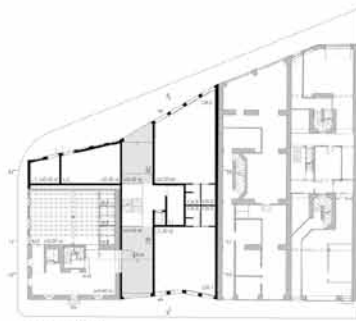
INTERLUDE



Scenari d'uso

La proposta progettuale si è sviluppata in un dialogo continuo con le esigenze del territorio, in un'ottica di integrazione e non di sostituzione. L'obiettivo è stato quello di creare un nuovo punto di incontro tra le diverse funzioni urbane, in un'ottica di sostenibilità e di qualità della vita.

Il progetto si è sviluppato in tre fasi: la prima ha riguardato la definizione del programma e la scelta del sito; la seconda ha riguardato la progettazione dell'edificio e la sua integrazione nel tessuto urbano; la terza ha riguardato la realizzazione del progetto e la sua gestione.



Sintesi dei dati tecnici	
Area totale	1.200 mq
Area coperta	800 mq
Area verde	400 mq
Volume	1.200 mc
Altezza massima	12 mt
Numero di piani	4
Numero di unità abitative	10
Numero di posti auto	10



Sintesi dei dati tecnici	
Area totale	1.200 mq
Area coperta	800 mq
Area verde	400 mq
Volume	1.200 mc
Altezza massima	12 mt
Numero di piani	4
Numero di unità abitative	10
Numero di posti auto	10



Projet n° 15

CONVIVANCE

Bureau d'architectes

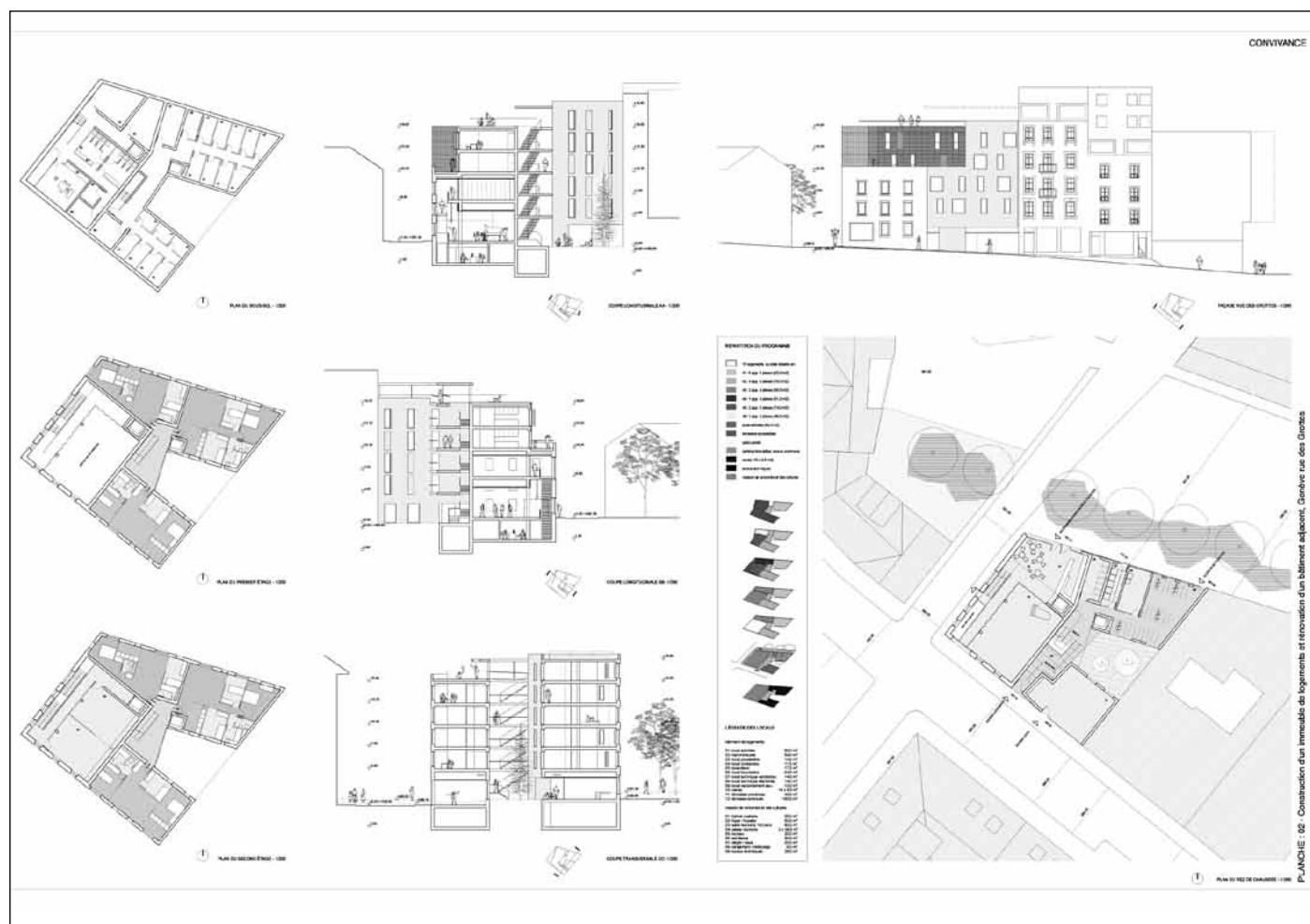
Garcia Floquet arquitectos

Avda. Barón de Cárcer 43 | 46001 Valence | Espagne

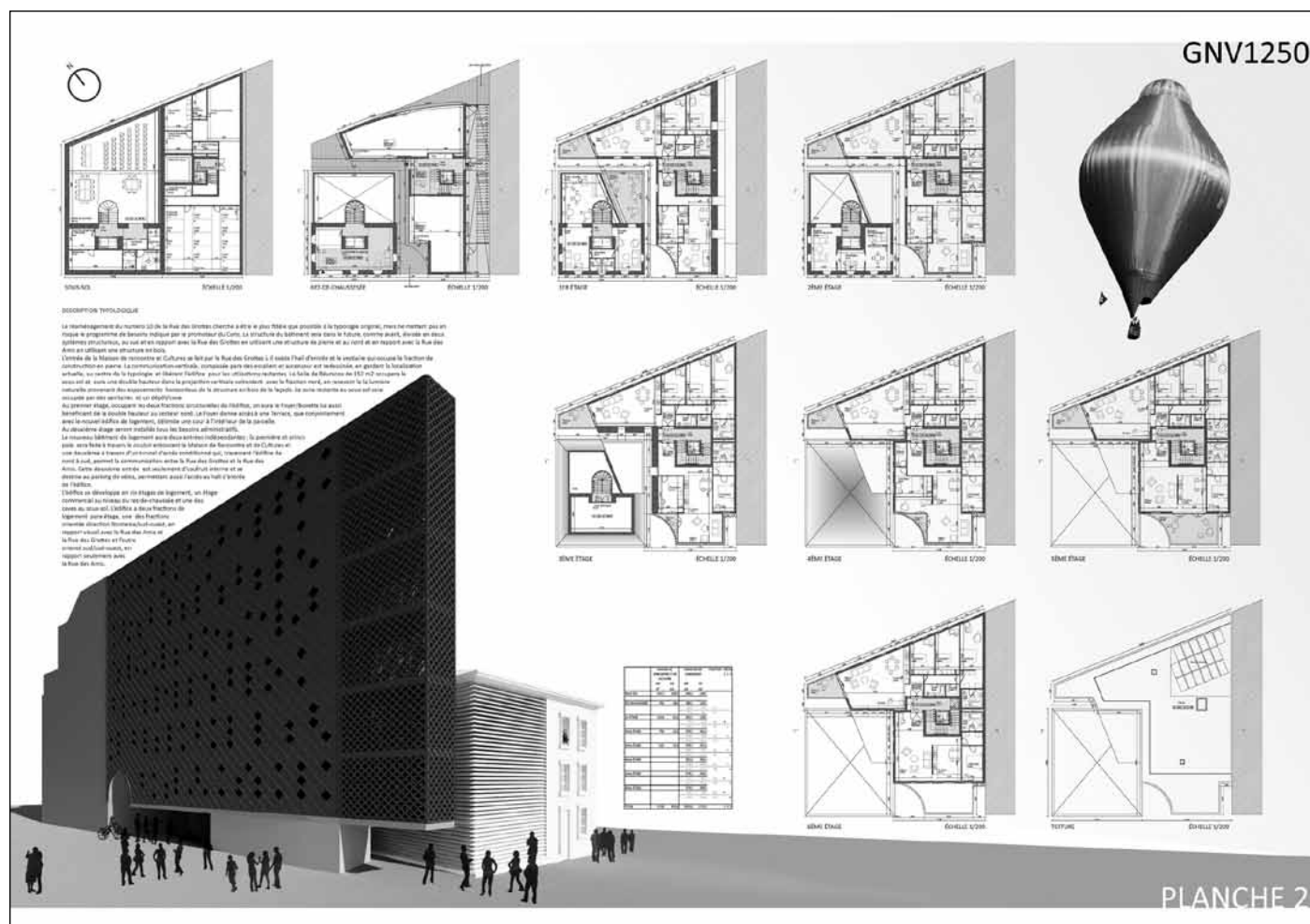
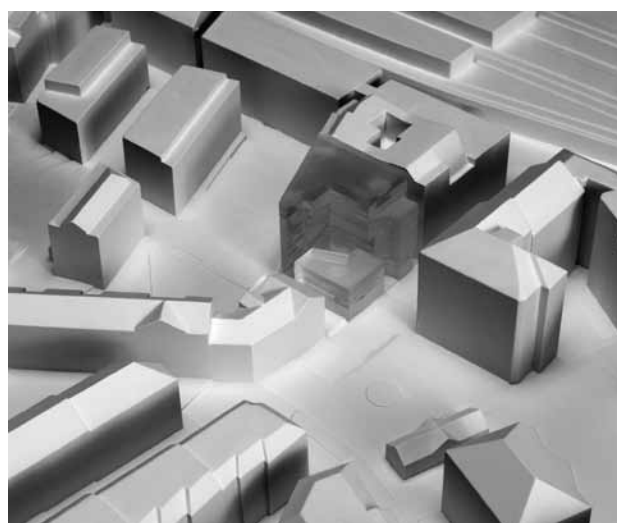
Collaborateurs

Frédéric John Floquet | Gabriel García Carrillo

Mónica García Martínez | Emanuele Costanzo | Gala Nuñez Collado



Nuno Lobo Guerra | Rita Silva | Ricardo Boaventura
Duarte Ferreira



Projet n° 18

ZEPHYR

Bureau d'architectes

Dott. Arch. Valentino Fusetti

Via San Martino 16 | 22078 Turate | Italie

Collaborateurs

Angelo Cortesi | Carlo Ronchi | Alessandro Traversi



Construction d'un immeuble de logements et rénovation d'un bâtiment adjacent.
GENÈVE RUE DES GROTTES 8 ET 10, RUE DES AMIS 9.163M.

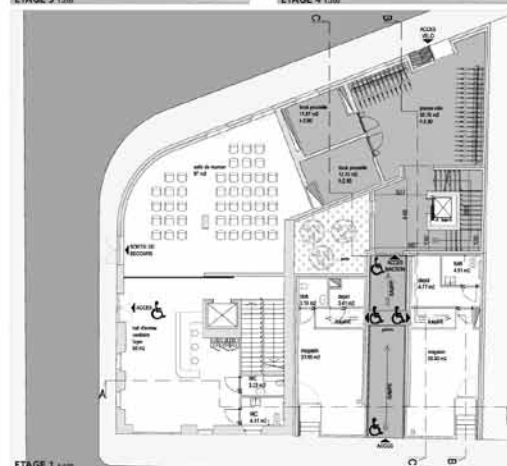
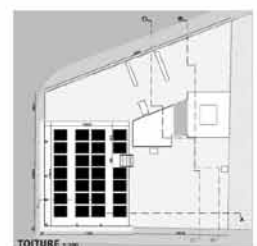
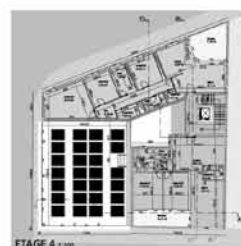
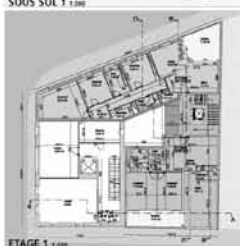
ZÉPHIR 2/3

ARCHITECTURE – NOUVEAUX IMMEUBLES

Les immeubles de nouvelle réalisation qui donnent sur la Rue des Grottes et sur la Rue des Amis ont été conçus pour compléter les deux rues grâce à la création d'un "écran" d'alignement à caractère d'architecture contemporaine. Les appartements sont dotés de grands balcons/terrasses soit vers la Rue des Amis soit vers la Rue des Grottes. L'immeuble donnant sur la Rue des Grottes s'attache à l'immeuble préexistant avec une pause vide constituée par les terrasses, et avec deux pauses (dans ce cas pleines) qui veulent reproduire la morphologie des immeubles préexistants (hauts et étroits). L'immeuble donnant sur la Rue des Amis est constitué d'un bovidow vitré de la hauteur de quatre étages et par des balcons/terrasses reculés qui créent une pause vers l'immeuble historique qu'il faut conserver.

IMMEUBLE HISTORIQUE

On a conservé la partie construite en pierre de l'immeuble historique. Pour ce qui concerne la partie construite en bois, elle sera démolie parce que le mur du côté Nord sera réalisé par la construction de l'immeuble sur la Rue des Grottes, le côté Est sera réalisé en partie par l'immeuble construit sur la Rue des Amis, le côté Ouest de la Rue de la Cordone devra être complètement reconstruit, ainsi que les planchers et le nouveau système d'escalier et d'ascenseur.



Les deux façades de l'immeuble seront enduites et peintes en blanc avec une bordure grise autour des fenêtres, fenêtres qui seront réalisées avec des serrures en bois Douglas et dotées de doubles vitres avec chambre à air.

L'intérieur sera complètement vidé pour pouvoir réaliser les nouveaux planchers, escalier et ascenseur et pour créer une buvette-foyer scénographique à cause de la hauteur des deux étages vides et une salle polyvalente. Au premier et deuxième étage des espaces pour bureaux et autres activités.

On réalisera ex-novo un troisième étage en créant un espace complètement libre de la hauteur de 3 mètres 60. Sur la toiture du troisième étage on placera des panneaux solaires afin de contribuer au chauffage et à la production d'eau chaude pour les services hygiéniques. Une grande baie vitrée (une partie opaque et l'autre transparente) renfermera l'espace de la sus citée grande salle et protégera de la vue externe les panneaux solaires.

Bureau d'architectes
CARUSO-TORRICELLA architetti
Via Santa Maria 9 | 20123 Milan | Italie

[illegible]

Projet n° 21

LAPIS-LAZULI

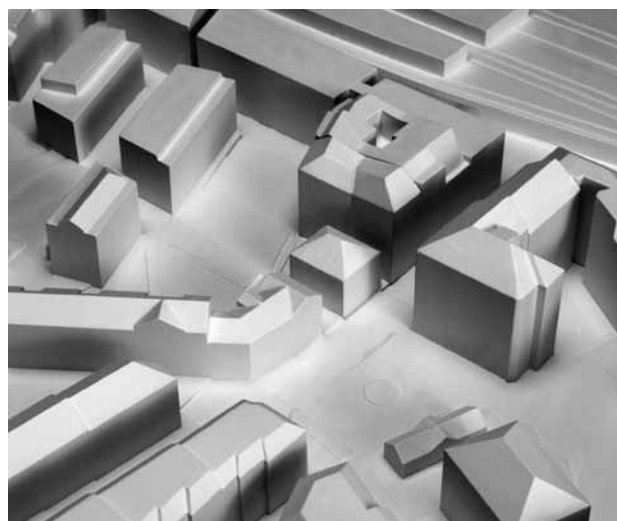
Bureau d'architectes

pourquoi pas! architectes

Rue de Charenton 147 | 75012 Paris | France

Collaborateurs

Alexandre Grutter | Eva Meinhardt



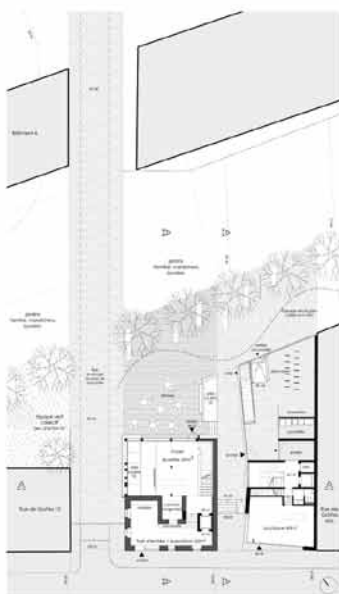
GENEVE RUE DES GROTTES 8 et 10, RUE DES AMIS 9

Don.8.1	Appartement 3 pièces	80 m ²
	Appartement 5 pièces	101 m ²
Don.8.2	Appartement 3 pièces	80 m ²
	Appartement 6 pièces	108 m ²
Don.8.3	Appartement 3 pièces	82 m ²
	Appartement 5 pièces	100 m ²
Don.8.4 & 8.5	Appartement 4 pièces (duplex)	92 m ²
	Appartement 3 pièces	85 m ²
	Appartement 6 pièces (duplex)	118 m ²
Total	11 Appartements 3 pièces	1168 m ²
	1 Appartement 4 pièces	92 m ²
	4 Appartements 5 pièces	376 m ²
	1 Appartement 6 pièces	118 m ²
9 Appartements		1717 m²

RECAPITULATIF SURFACES UTILES



PLAN SS 1/200e



PLAN ROC 1/200e



ELEVATION NORD Quartier des Grottes 1/200e



PLAN R+4 1/200e



PLAN R+5 1/200e



VUE MEZZANINE BUVETTE



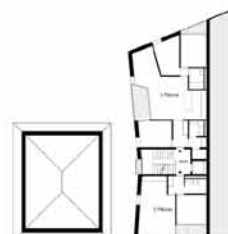
PLAN R+1 1/200e



PLAN R+2 1/200e



PLAN R+3 1/200e



COUPE A-A 1/200e

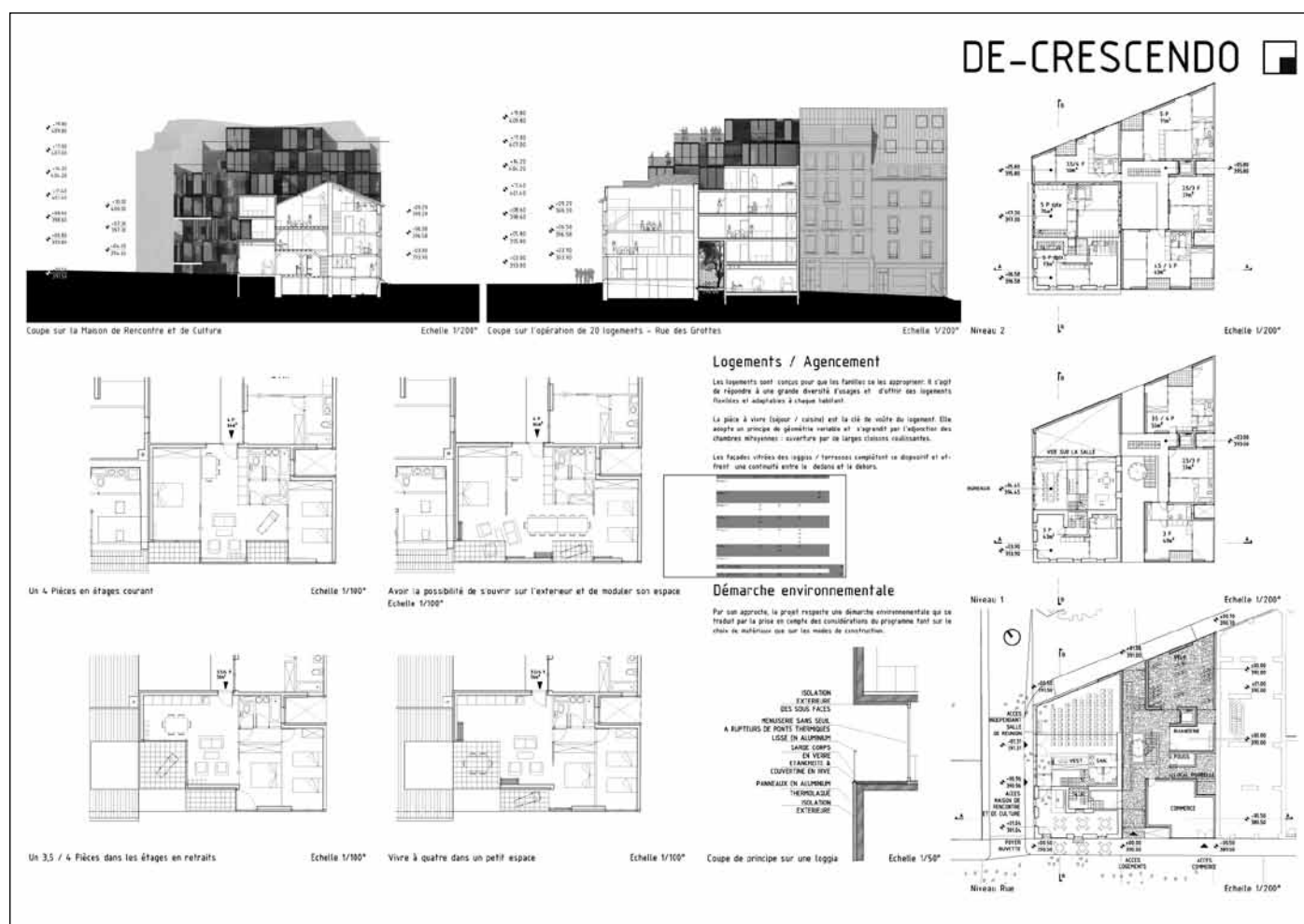


COUPE C-C 1/200e

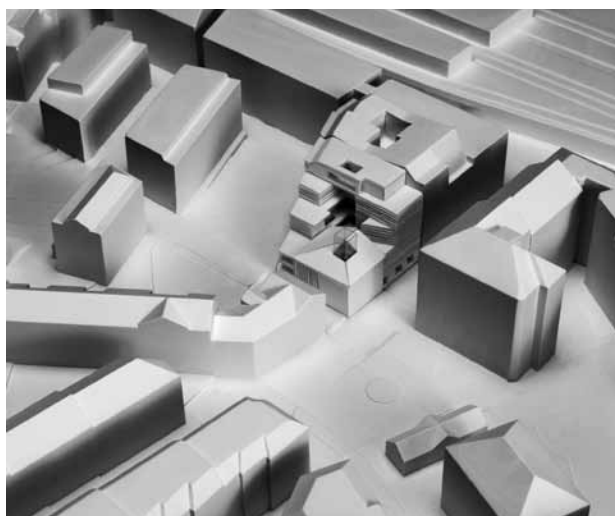
LAPIS-LAZULI

Projet n° 22
DE-CRESCENDO

Bureau d'architectes
Atelier Philippe Krych Architecte
Rue des Couronnes 19 | 75020 Paris | France



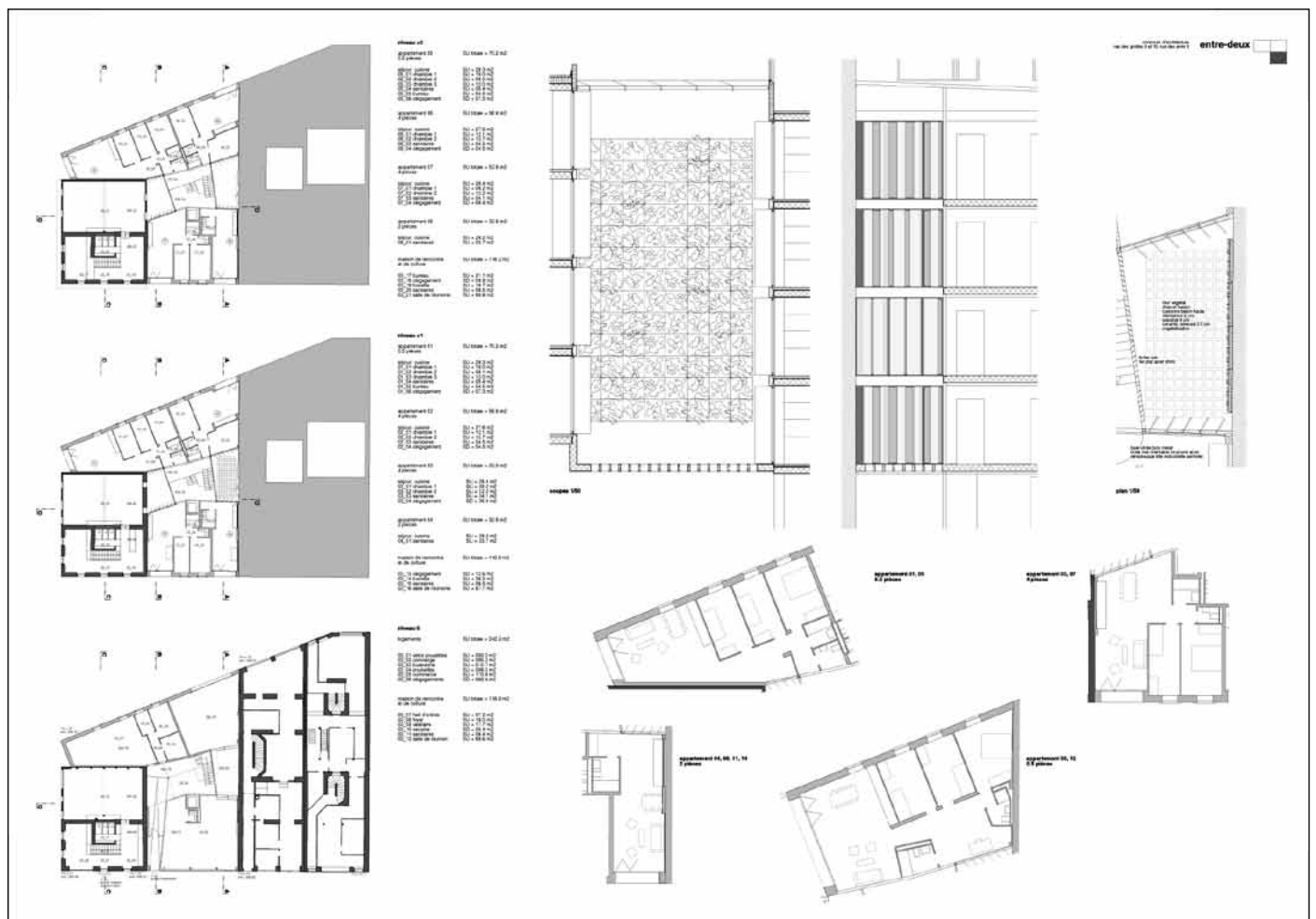
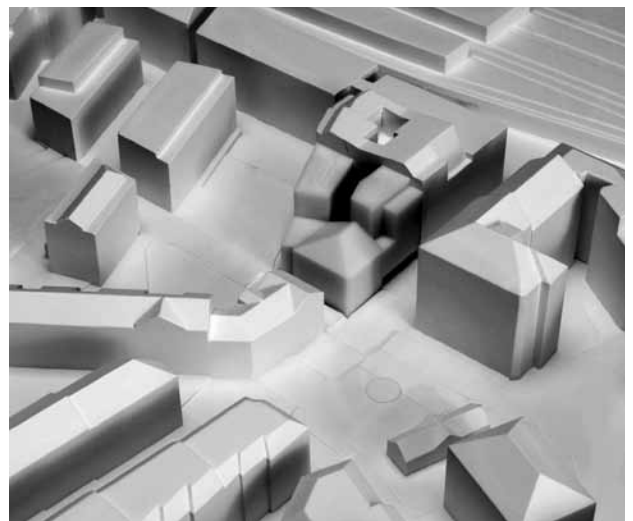
Bureau d'architectes
FATIMA CITOULA
Juan Florez 4, 4^ªA | La Corogne | Espagne

[illegible]

Projet n° 24
entre-deux

Bureau d'architectes
Atelier Oleg Calame
Rue des Eaux-Vives 11 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs
Julie Loiacono | Oleg Calame



Projet n° 25

ZIG-ZAG

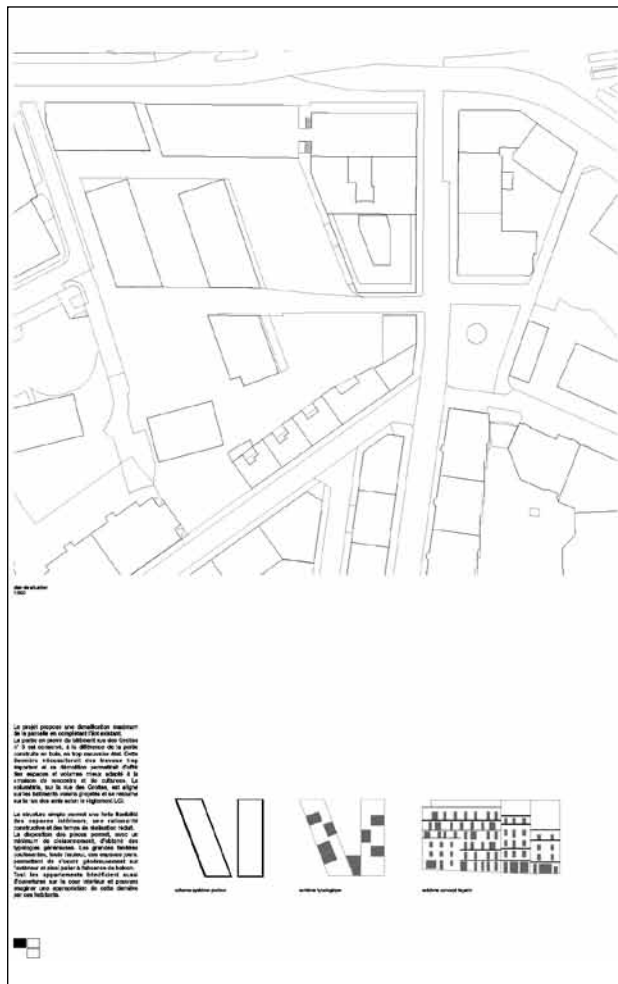
Bureau d'architectes

standardo & menningen

Route des Acacias 43 | 1227 Genève | Suisse

Collaborateurs

Daniele Stendardo | Adrien Menningen



Projet n° 26

in-folio

Bureau d'architectes

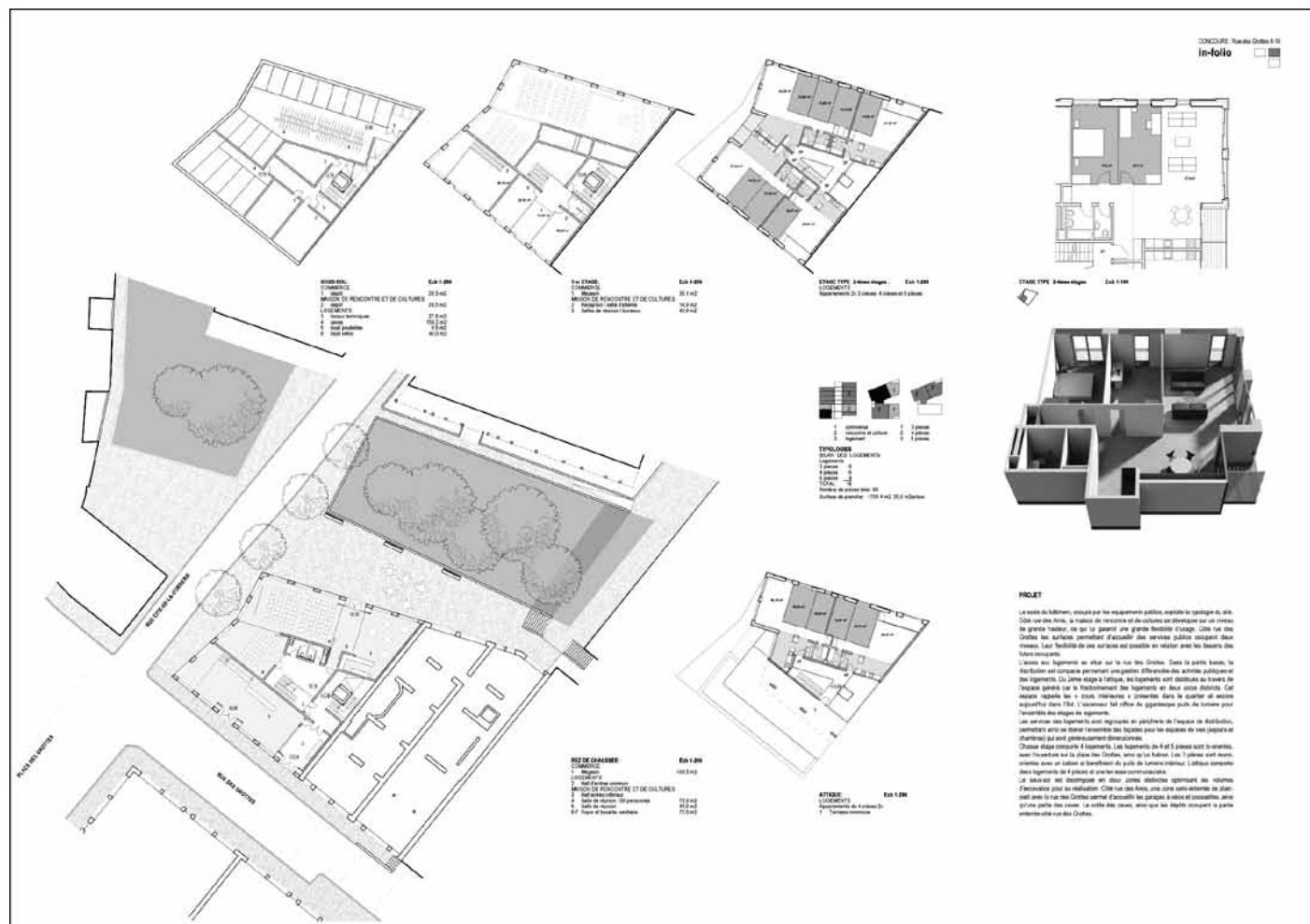
ass architectes associés sa

Avenue du Lignon 40 | cp 117 | 1219 Le Lignon | Suisse

Collaborateurs

Félix Stämpfli | Carlo Zumbino | Donato Pinto | Michel Beltrami

Alina Domocos | Thomas Bieri



Projet n° 27

LACORDELIERE

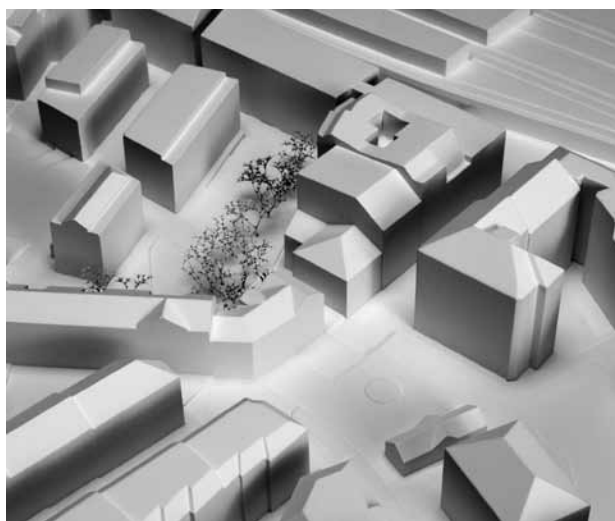
Bureau d'architectes

ARCHITECH SA

Route de Meyrin 12A | cp 52 | 1211 Genève 7 | Suisse

Collaborateurs

Frank Herbert | Jean-Daniel Pasquettaz | Christelle Derieux



Projet n° 29

7 AUX GROTTES

Bureau d'architectes

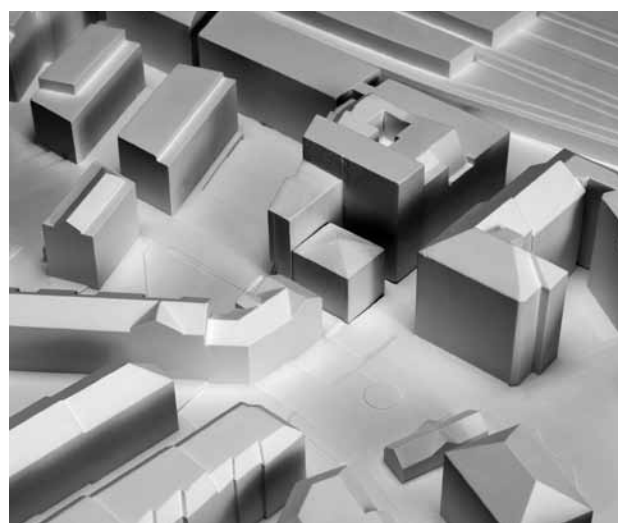
ADAO Anzevui & Deville architectes associés

Clos de la Fonderie 11 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

Jean-Marc Anzevui | Anouk Deville | Nicolas Deville | Basia Gajda

Corinne Jaurand | Lisa Minasso | Virgile Rosselet



concours de projet : construction d'un immeuble de logements et rénovation d'un bâtiment adjacent à la rue des Grottes - Genève 2011

7 AUX GROTTES

1



façade rue des Amis



-1



0



+1



+2

Projet n° 30

TOURNESOL

Bureau d'architectes

**BÖCKLIN, MAEDER, CLOUTIER, architectes
& Riba de Palau**

Rue de la Scie 4 | 1207 Genève | Suisse

Collaborateurs

Pascal Michon | Fran Moyano | Pera Abelló



Grottes 8-10

Projets non primés

83

Projet n° 32

LMVP1MI

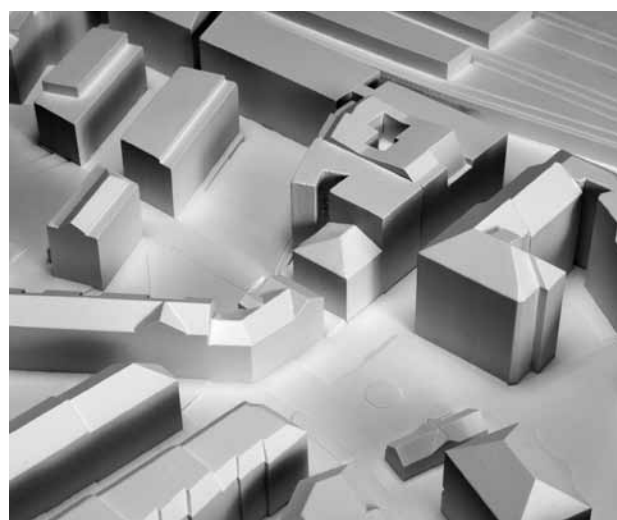
Bureau d'architectes

Liverani-molteni architetti

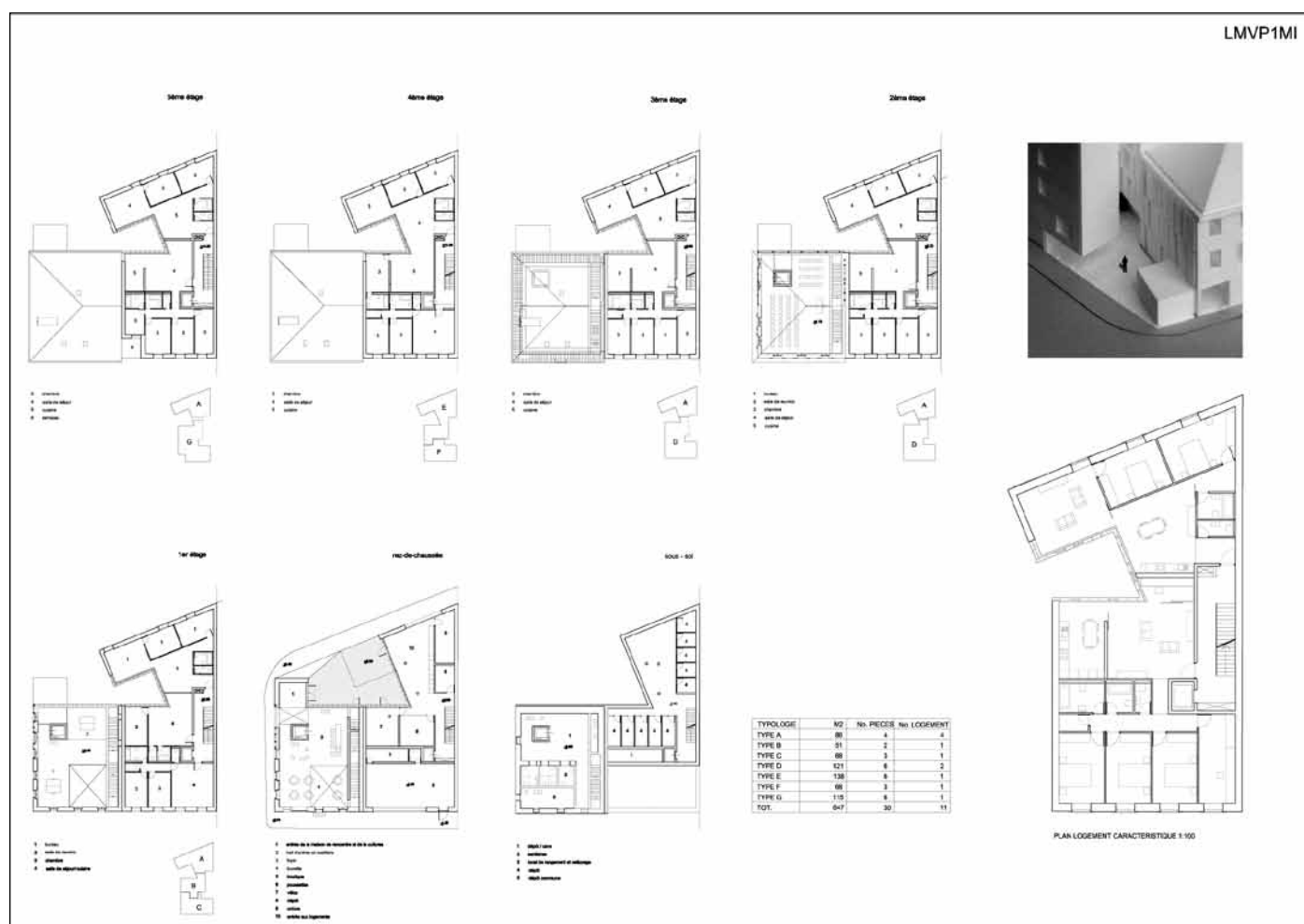
Via Palermo 1 | 20121 Milan | Italie

Collaborateurs

Andrea Liverani | Frank Boehm | Enrico Molteni



LMVP1MI



Projet n° 34

GE-11-ILG810

Bureau d'architectes

MD ARCHITECTES SARL

Route des Jeunes 6 | 1227 Carouge | Suisse

Collaborateurs

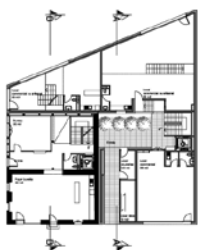
Daniela Menéndez Prieto | Pablo del Rio Estrada



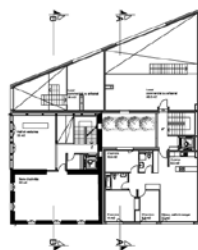
CONCOURS RUE DES GROTTES 8 - 10 GE

Construction d'un immeuble de logements et rénovation d'un bâtiment adjacent.

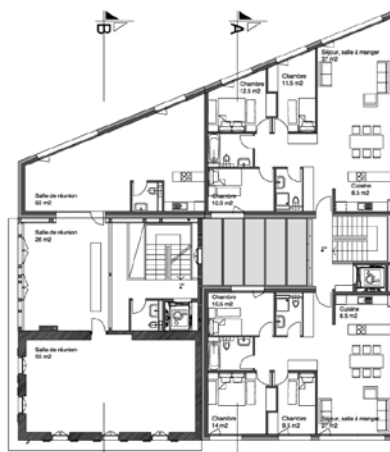
GE-11-ILG810



REZ-DE-CHAUSSÉE. 1/200



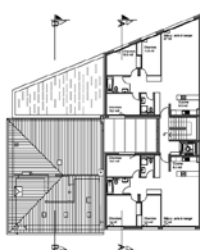
1er ÉTAGE. 1/200



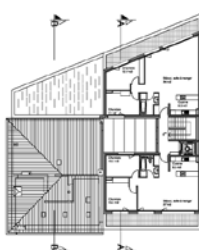
2ème ÉTAGE. 1/100



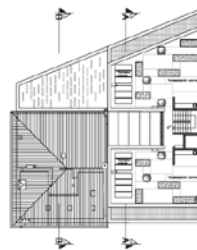
3ème ÉTAGE. 1/200



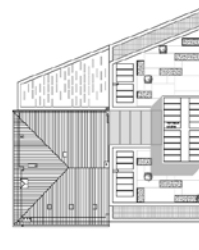
4ème ÉTAGE. 1/200



5ème ÉTAGE. 1/200



6ème TOIT TERRASSE. 1/200



TOIT. 1/200

Projet n° 35

Castor & Pollux

Bureau d'architectes

Yannis Durisch & Gabrielle Blättler

Rue de St-Jean 25 | 1203 Genève | Suisse



Concours rue des Grottes 8-10

Castor & Pollux



Projet n° 36

bacalhau

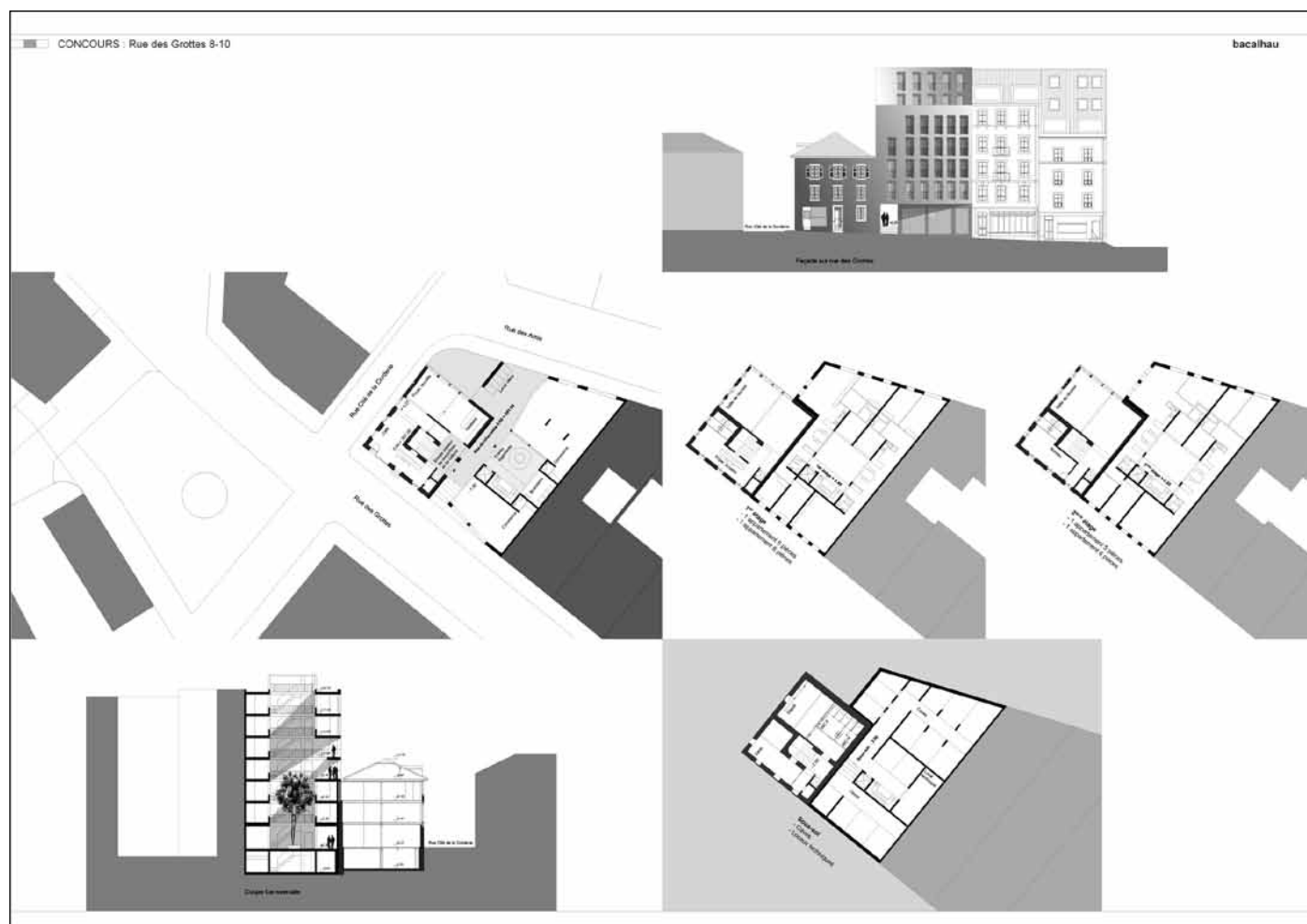
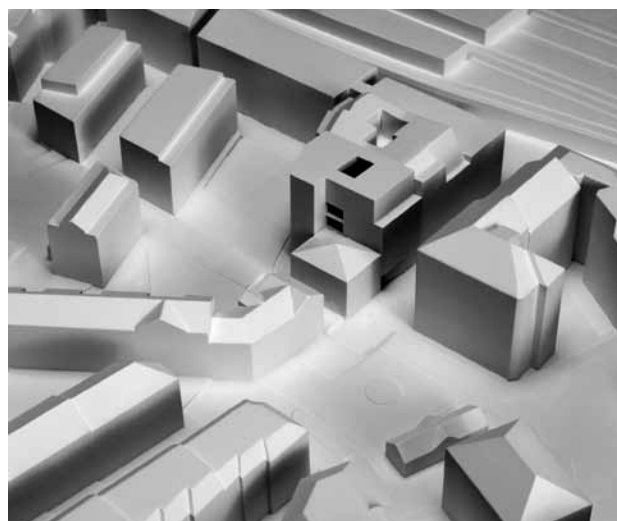
Bureau d'architectes

Enrico Prati & Lorenzo Lotti architectes

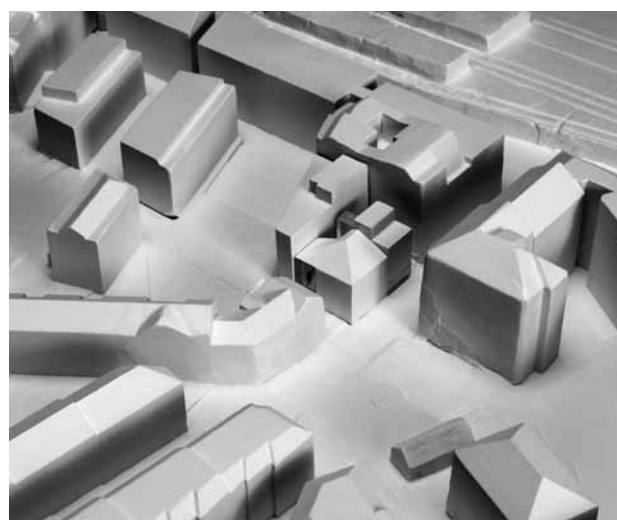
Rue du Môle 38bis | 1201 Genève | Suisse

Collaborateurs

Ana Cristina Baudic | Ivan Roschi | Karima Badouna



Roberta Scarizza | Erica Vozzi



IMPRESSUM

Editeur
Ville de Genève
Département des constructions
et de l'aménagement

Graphisme
Virginie Fürst

Impression et reliure
SRO-Kundig

Nombre d'exemplaires
350

Crédits photographiques
Couverture | Alain Granchamp
Documentation photographique Ville de Genève
Maquettes | Nicole Zermatten et Alain Granchamp
Documentation photographique Ville de Genève

